Aménagement et Gestion des Eaux
syndicat mixte
BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE

La Béronnelle à Breuil-le-Sec

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS

eau seine NORMANDIE
Agence de l'eau
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Le ru d'Airion à Airion

Edito

Le marais d'Ars à Cambronne-les-Clermont

L'année 2020 a vu l'aboutissement du travail de programmation débuté en 2018, lors de la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques du SMBVB. C'est en effet cette année que nous avons obtenu l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de notre PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien). Cela nous permet ainsi de planifier nos interventions sur l'ensemble du bassin pour les 5 prochaines années. Malgré le contexte sanitaire, nous avons pu mener à bien tous les travaux prévus en 2020, comme vous pourrez le découvrir au fil des pages suivantes.

En parallèle, le SMBVB a mené un important travail de concertation pour élaborer le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2020-2025, avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et 15 autres maîtres d'ouvrage du bassin, essentiellement des communes et des EPCI. Ce CTEC a été signé officiellement en 2020 et offre l'assurance aux signataires de bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau pour les projets inscrits dans ce contrat. Cela représente ainsi une manne financière de presque 10 M€ pour le territoire qui assurera le financement des 40 actions inscrites à ce contrat, correspondant à 17 M€ de travaux.

Je souhaite que ce syndicat poursuive en 2021 son travail de terrain, proche des élus et puisse contribuer par son action à la préservation des milieux aquatiques de notre bassin.

N'hésitez pas à contacter l'équipe technique du SMBVB pour toute question.
Je vous souhaite une bonne lecture !

Olivier FERREIRA
Le Président du SMBVB

Sommaire

Le SMBVB 3

Présentation 3

Les élu.e.s 4

L'équipe technique 4

Les enjeux sur le territoire 5

Bilan financier 6

Le SAGE 7

Elaboration du SAGE 7

Elaboration du CTEC 8

PLU - Loi sur l'eau 9

Les actions en rivière 10

Elaboration d'un PPRE 10

Travaux menés en 2020 10

Préparation de la programmation 2021 16

Entretien de l'Arré et du ru de la Garde 16

Zoom sur la continuité écologique 19

Les études en cours 19

Les travaux en cours et réalisés 20

Les actions en zones humides 22

Plan de gestion de zones humides communales 22

Appui aux collectivités 23

Autres missions 26

Les actions d'animation et de sensibilisation 28

Communication sur les actions du SMBVB 28

La sensibilisation aux milieux aquatiques 30

La Brèche à Montreuil-sur-Brèche

Crédits photos et images : SMBVB sauf si mention du contraire

Le SMBVB

Présentation

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche compte sept intercommunalités. Ses membres sont la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, la Communauté de Communes du Plateau Picard, la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.
Il a été créé en 2017 avec pour compétence la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Brèche puis a pris en mars 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA).

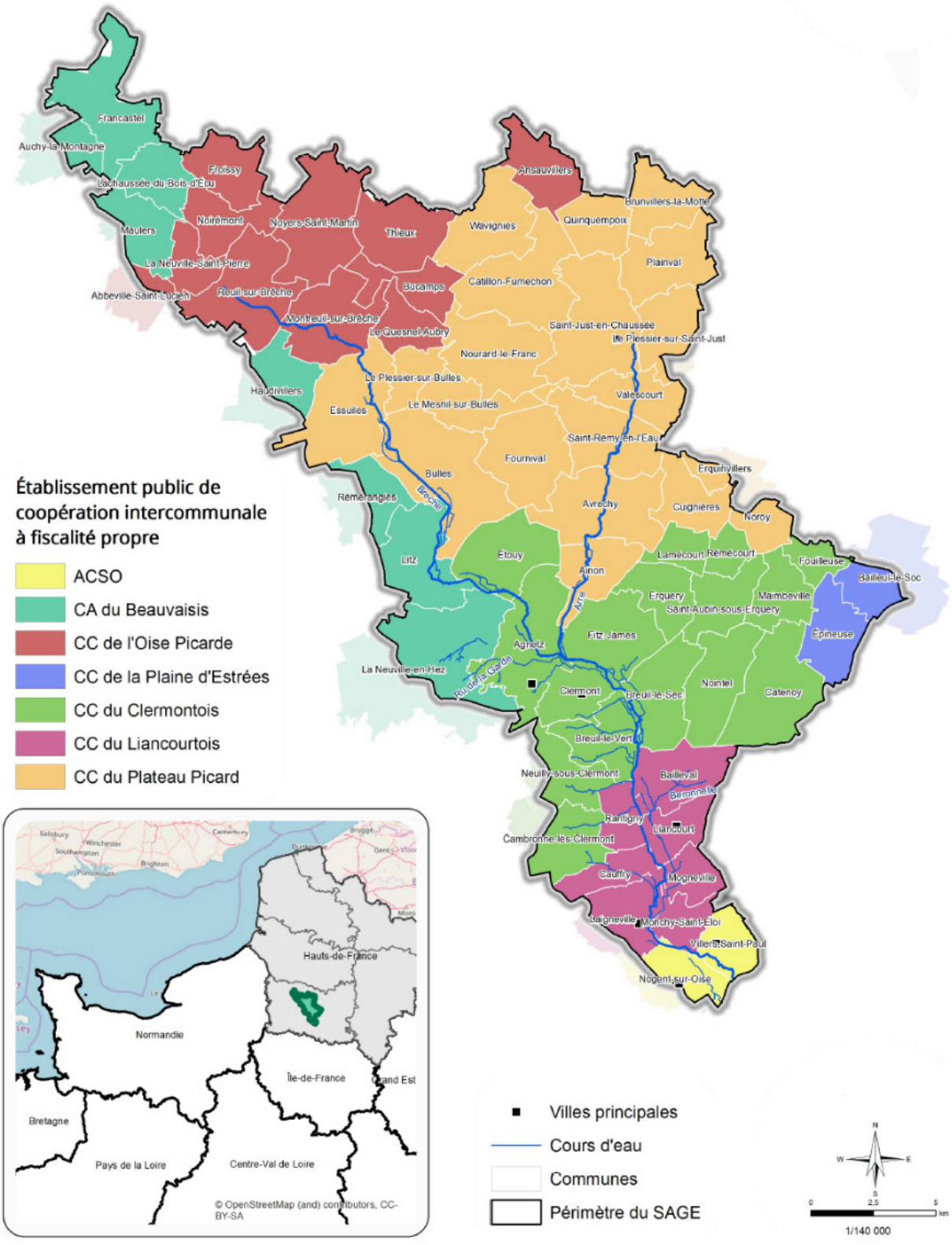

EPCI sur le bassin de la Brèche

Les élu.e.s

Le SMBVB est administré par un conseil syndical composé de 21 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.
La répartition entre les membres est basée sur la clé de répartition définie dans les statuts (45% population, 35% surface de bassin et 20% linéaire de cours d'eau).

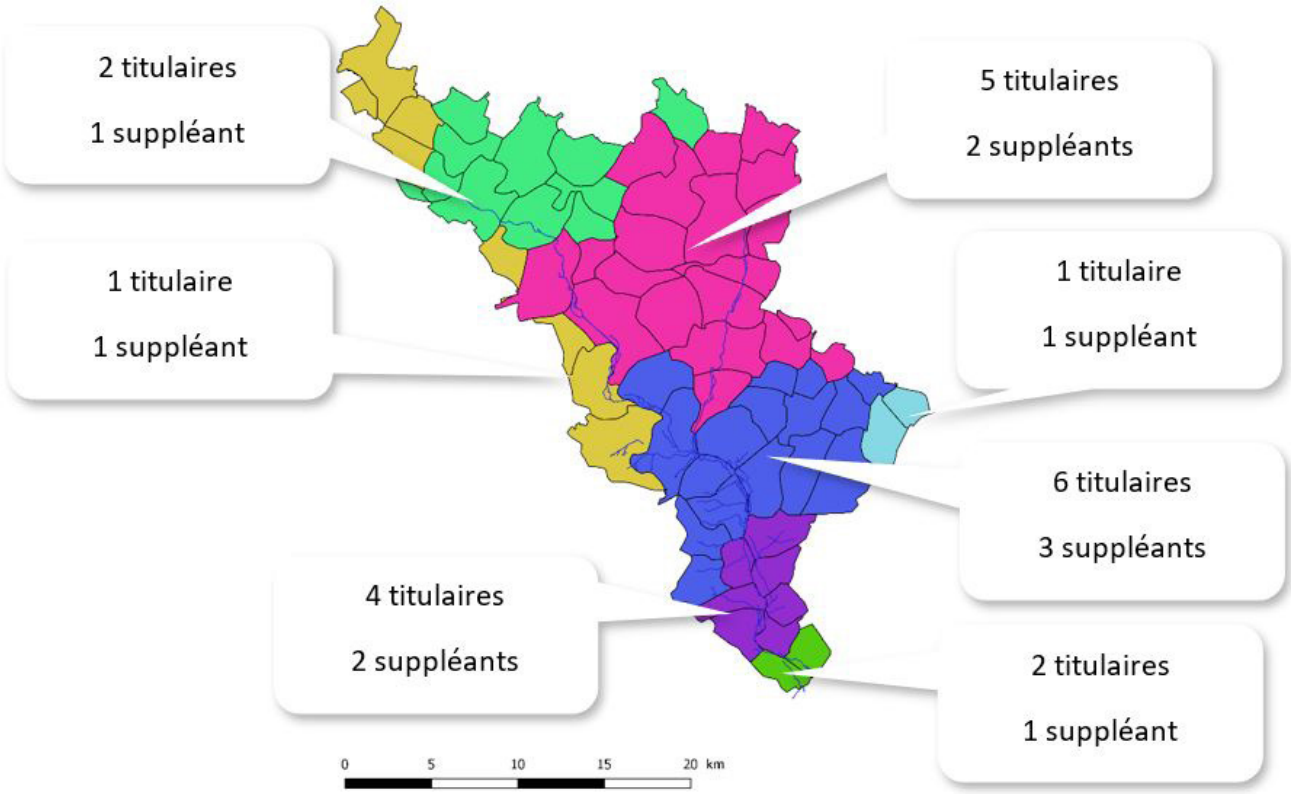

Représentation des EPCI au sein du conseil syndical

Le conseil syndical s'est réuni les 12 mars, 3 septembre et 16 décembre 2020.
L'année 2020, avec la tenue des élections municipales, a vu le renouvellement du conseil syndical du SMBVB. Le nouveau conseil a été installé le 3 septembre. Olivier FERREIRA, seul candidat à sa succession, a été réélu président à l'unanimité.

Chaque EPCI est représenté par l'un de ses membres au sein du bureau. Sa composition, revue suite aux élections, est la suivante :

- Président : Olivier FERREIRA
- 1er vice-président (CC Clermontois) : Jean-Claude PELLERIN
- 2ème vice-président (CC Plateau Picard) : Olivier DE BEULE
- 3ème vice-président (CA du Beauvaisis) : Jean-Jacques DEGOUY
- 4ème vice-président (CC Oise Picarde) : Patrick GUIBON
- 5ème vice-président (ACSO) : Raymond GALLIEGUE
- 6ème vice-président (CC de la Plaine d'Estrées) : Christophe YSSEMBOURG

Le bureau s'est réuni les 13 février, 23 juin, 29 septembre et 25 novembre 2020.

L'équipe technique

L'équipe technique est composée de trois postes techniques à temps plein et d'un poste administratif à raison de 4h par semaine.
Les postes techniques sont répartis de cette façon : deux techniciens rivière, Anne-Lise BELLANCE et Benjamin MOUFFLET (remplaçant Maxime MINNEBO à compter du 1er septembre 2020) ainsi qu'une technicienne zone humide, Lola FERREIRA MARTINEZ. Le poste administratif est occupé par Alexandre DUCHATEAU. L'équipe est encadrée par le directeur et animateur du SAGE, Erwan MENVIELLE.

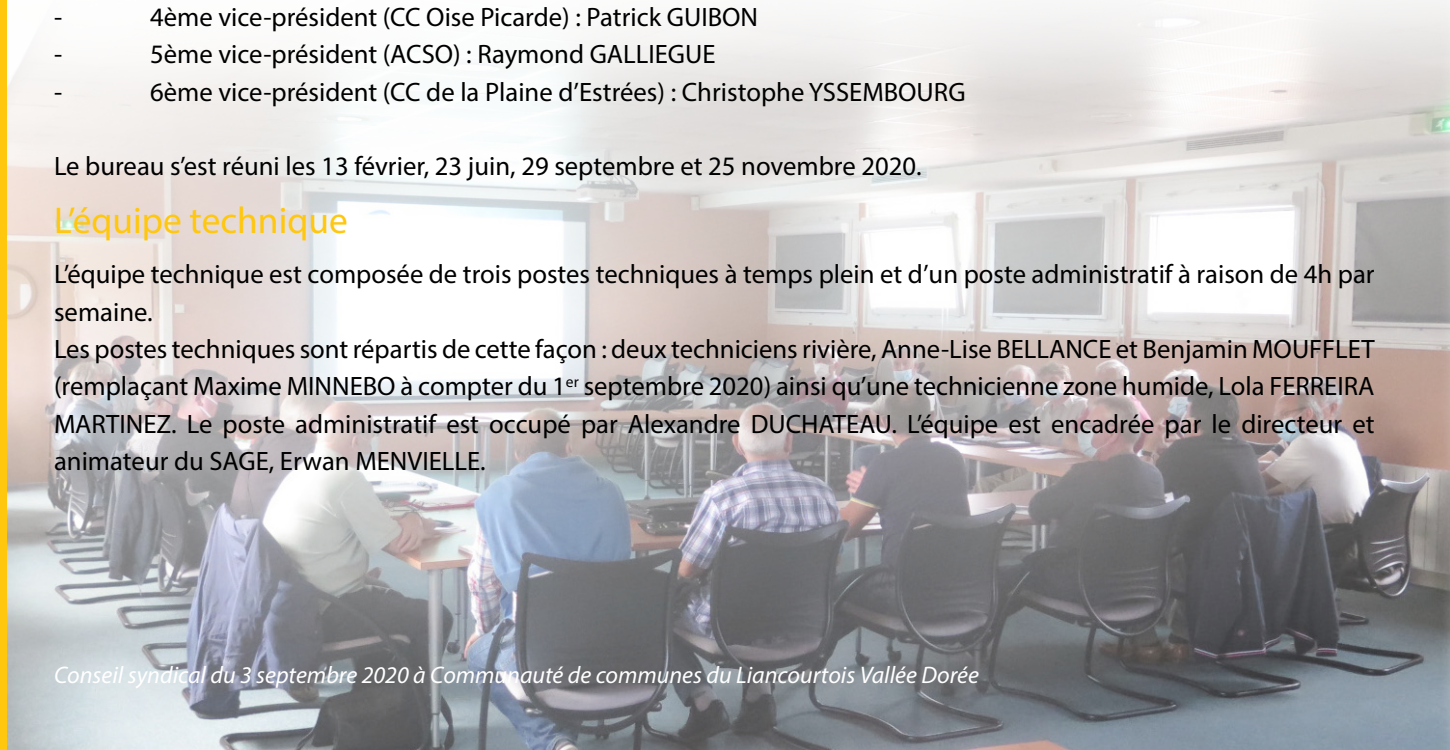

Conseil syndical du 3 septembre 2020 à Communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée

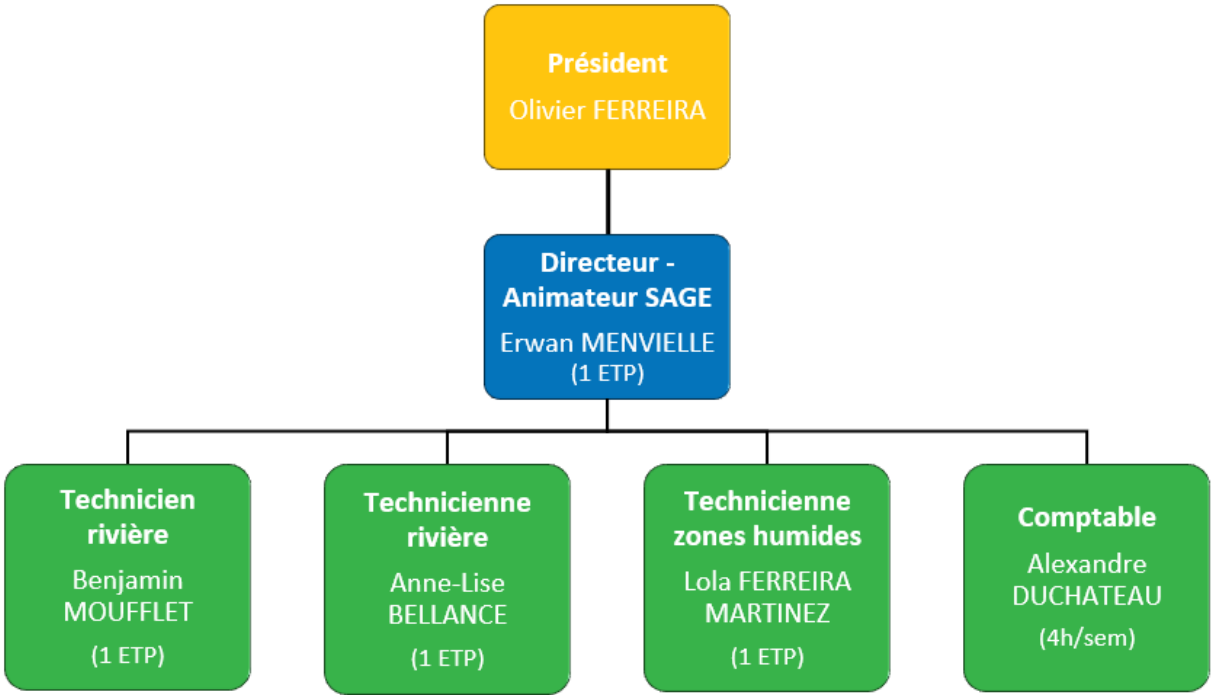

Organigramme du syndicat

Les enjeux sur le territoire

Les enjeux sont différenciés selon les territoires. La Brèche et l'Arré présentent une qualité de l'eau physico chimique plutôt bonne, excepté la présence de pesticides, mais leur qualité hydrobiologique reste moyenne. Cela traduit le manque de diversité d'habitats (écoulements homogènes, manque de substrat) lié d'une part aux travaux hydrauliques réalisés par le passé (rectification, recalibrage, curage), d'autre part à la présence de nombreux obstacles transversaux (seuils de moulin principalement).
Le ru de la Garde et la Béronnelle, deux affluents de la Brèche, présentent eux une qualité de l'eau mauvaise, aussi bien sur les paramètres physico chimiques que sur les paramètres hydrobiologiques.

En ce qui concerne les zones humides, les altérations sont également nombreuses : drainage, urbanisation, enfrichement, mise en culture… La superficie de ces zones est assez faible, moins de 3% du bassin versant. Un effort est donc à mener en vue de leur préservation, voire de leur restauration.

D'un point de vue quantitatif, la vigilance est de mise, en particulier sur les têtes de bassin amont où les assecs sont de plus en plus importants.

Enfin, les teneurs en nitrates sont très fortes dans les eaux souterraines. Cela est particulièrement problématique dans les aires d'alimentation de captage. Le SMBVB n'intervient pas directement sur cette thématique mais joue un rôle via la mise en œuvre du SAGE.

Préparation des travaux pour l'année 2021

Bilan financier

Sur l'année, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 715 533 € et les recettes à 812 472 €, occasionnant ainsi un excédent de fonctionnement de 96 939 €. Les données financières montrent que le SMBVB reste très dépendant des subventions obtenues, notamment celles de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

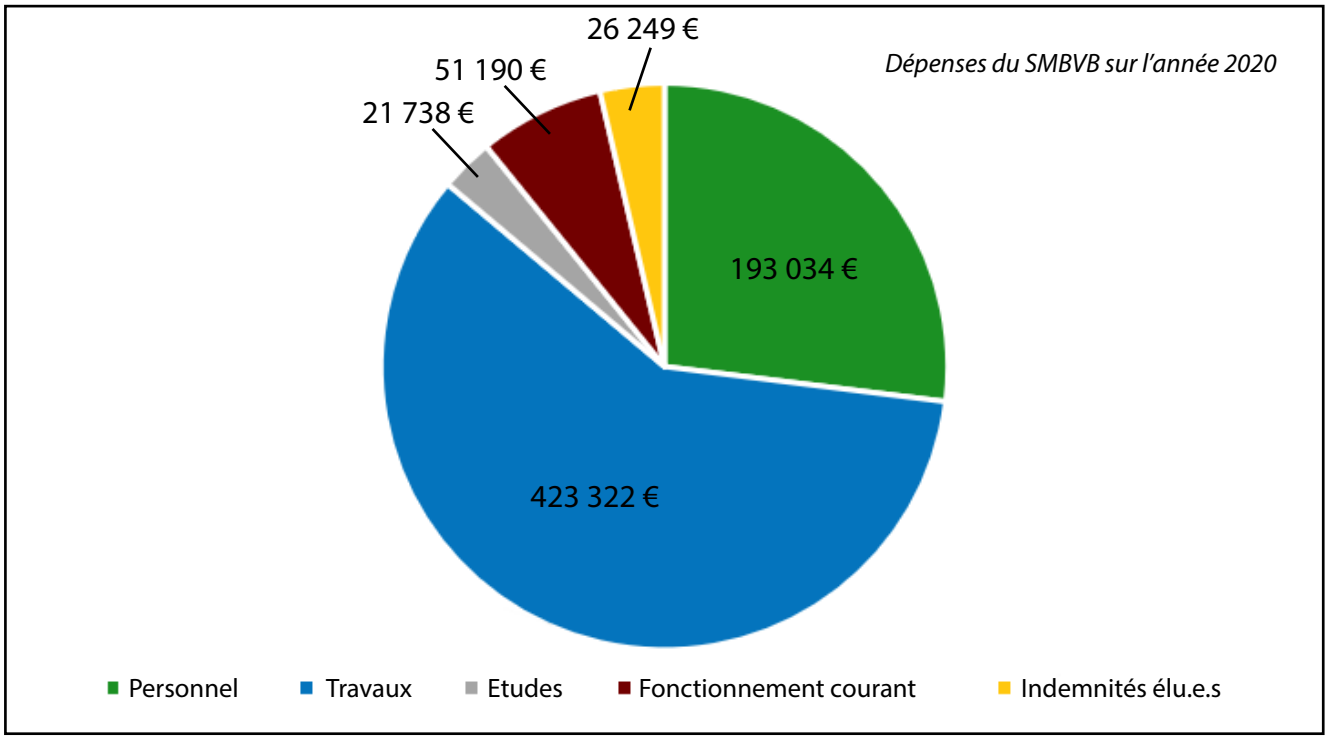

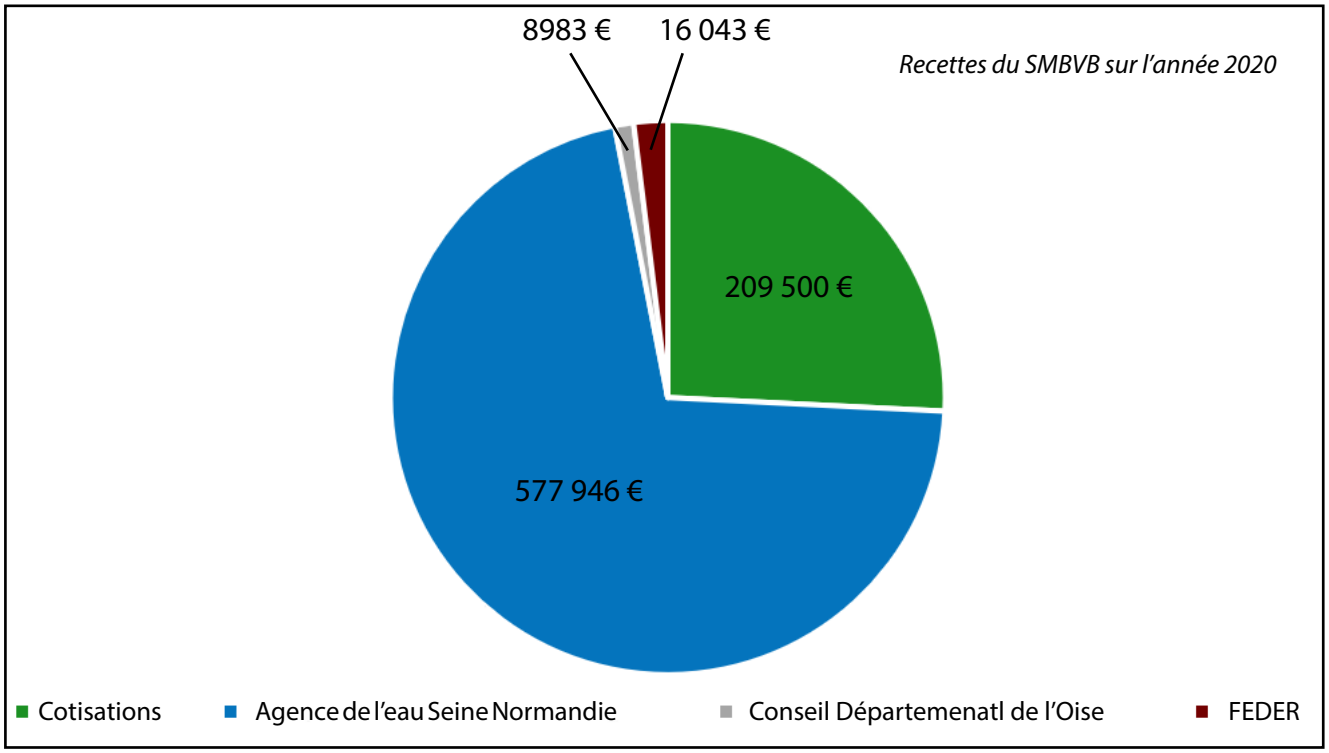

L'investissement quant à lui est resté faible, à hauteur de 7747,68 €. Cela s'explique par la nature des travaux du syndicat, réalisés en terrain privé donc à imputer en section de fonctionnement.

Le SAGE

Elaboration du SAGE

La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été revue suite aux élections municipales de 2020, passant de 45 à 35 membres. Cette révision, rendue obligatoire par la fusion de l'AFB et de l'ONCFS, a permis de simplifier un peu la composition de la commission et d'adapter la représentation.

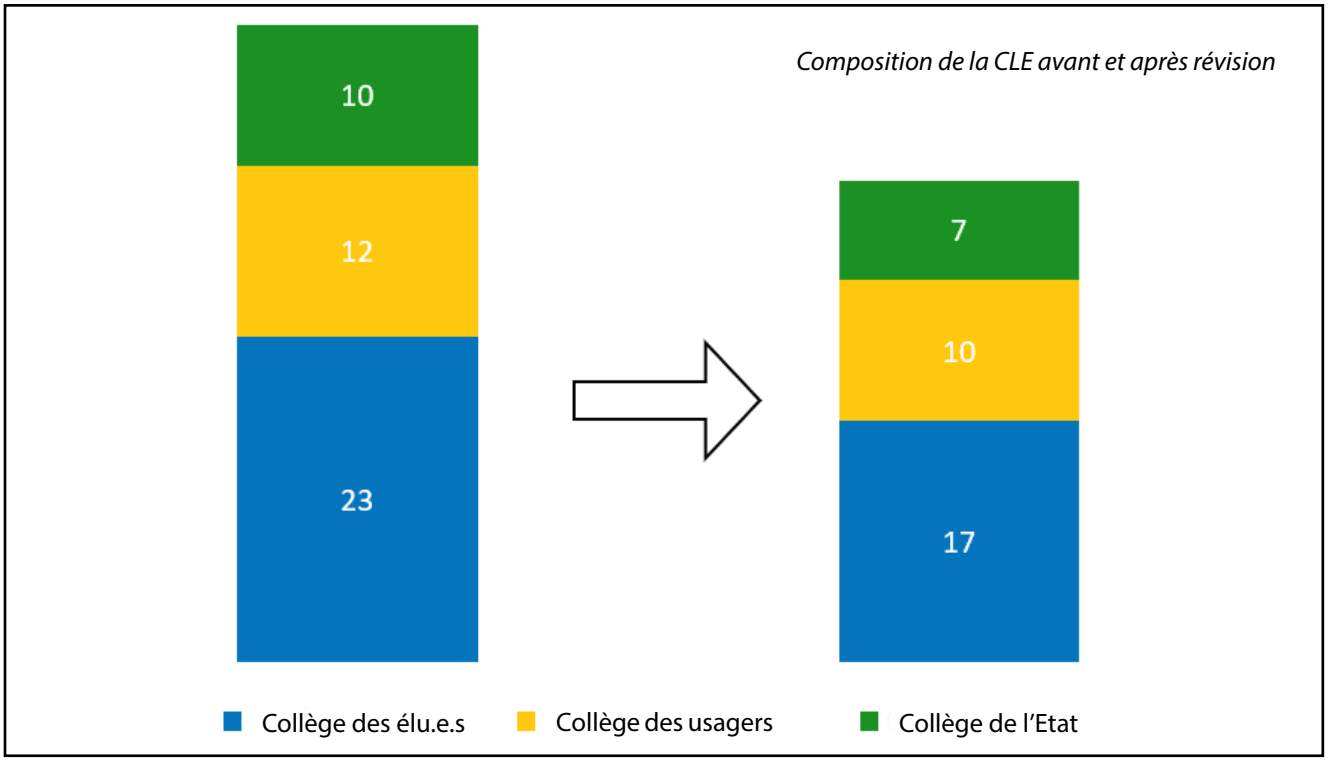

Composition de la CLE avant et après révision

Evolution de la représentation des membres de la CLE par collège suite à l'arrêté de composition du 19 mars 2020.
La nouvelle composition est la suivante :

Collège des élu.e.s

Conseil régional des Hauts de France
Conseil Départemental de l'Oise
Entente Oise-Aisne
SMBVB
7 EPCI du bassin
Syndicat des eaux de Litz
Syndicat intercommunal des sources d'Essuiles Saint Rimault
Communes de : Clermont, Bulles, Montreuil-sur-Brèche, Rantigny, Saint-Just-en-Chaussée

Collège des usagers

Chambre d'agriculture, CCI, CMA
Fédération de pêche, Fédération des chasseurs
Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Hauts de France
Regroupement des Organisations de Sauvegarde de l'Oise
Consommation, Logement et Cadre de vie
Suez
Bio en Hauts de France

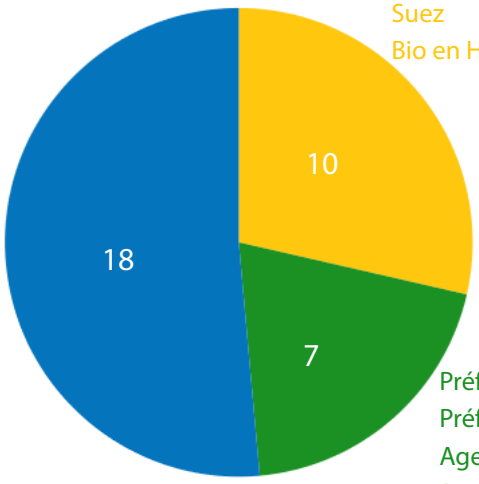

Nouvelle composition de la CLE

Collège de l'Etat

Préfet coordonnateur de bassin
Préfecture de l'Oise
Agence de l'eau Seine-Normandie
Direction Départementale des Territoires
DREAL Hauts de France
ARS des Hauts de France
Office Français de la Biodiversité

Par ailleurs, en ce qui concerne la procédure d'élaboration, suite à la validation des documents du SAGE par la CLE du 19 décembre 2019, l'année 2020 devait être consacrée à la consultation des assemblées ainsi qu'à l'enquête publique. Malheureusement, le premier confinement et le report du second tour des élections municipales qui en a découlé ont entrainé une augmentation du délai de consultation et une nomination tardive de la nouvelle CLE. Ensuite, le second confinement a provoqué un report de la CLE censée analyser les avis reçus. Ainsi, l'année 2020 a consisté uniquement en la réalisation de la consultation des assemblées.
Cette consultation s'est déroulée de janvier à août. Les assemblées consultées sont listées ci-dessous :

Structures ou instances consultées
Communes
66 communes du périmètre du SAGE
Chambres consulaires :
Chambre d'Agriculture de l'Oise
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
Conseil départemental
Conseil Départemental de l'Oise
Conseil régional
Conseil Régional des Hauts-de-France
Groupements intercommunaux compétents dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques
7 communautés de communes et communautés d'agglomération
Syndicat des eaux de Litz
Syndicat intercommunal des sources d'Essuiles Saint Rimault
Autres
Entente Oise Aisne
Comité de bassin
Comité de bassin Seine-Normandie
Comité de Gestion des Poissons Migrateurs
COGEPOMI du bassin Seine-Normandie
Autorité environnementale
Mission Régionale d'Autorité Environnementale

10 avis favorables et 1 avis favorable avec réserves ont été reçus. Tous les autres avis sont réputés favorables.

Lors de la consultation, l'animateur du SMBVB a présenté le projet de SAGE au conseil communautaire du Clermontois (5 mars 2020), à la commission eau-assainissement de la communauté de communes de l'Oise Picarde (9 mars 2020) ainsi qu'aux 2 instances de l'Agence de l'eau : la commission territoriale des vallées d'Oise (27 février 2020) et la commission politique territoriale, aménagement du territoire et inondation (5 mars 2020).

Le bureau de la CLE s'est réuni le 22 octobre 2020 pour analyser les avis reçus et décider de la suite à leur donner. La CLE du 12 novembre 2020 a quant à elle été reportée au mois de janvier 2021, en raison des conditions sanitaires.

Elaboration du CTEC

En parallèle de ses missions d'animation du SAGE, le SMBVB a travaillé en 2019 à l'élaboration d'un Contrat de Territoire Eau et Climat. Le but de ce contrat est de favoriser, sur le bassin de la Brèche, la réalisation d'actions permettant une amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines, aussi bien dans les domaines de l'assainissement, que l'eau potable ou encore la gestion des milieux aquatiques.
2020 a vu l'aboutissement de ce travail avec l'avis favorable de la commission des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie du 4 mars 2020, puis la signature du CTEC par les différents maîtres d'ouvrage.
Ce contrat, qui liste les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le domaine de l'eau d'ici 2025, regroupe 17 signataires et comprend 40 actions pour un montant de travaux de 16.97 millions d'euros.

40 actions

17 signataires

16,97 M€ de travaux

Le contrat comprend majoritairement des actions dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques (restauration des cours d'eau et des zones humides) mais il aborde aussi les autres domaines du cycle de l'eau. C'est ainsi un programme global qui est planifié sur le bassin de la Brèche pour les prochaines années.

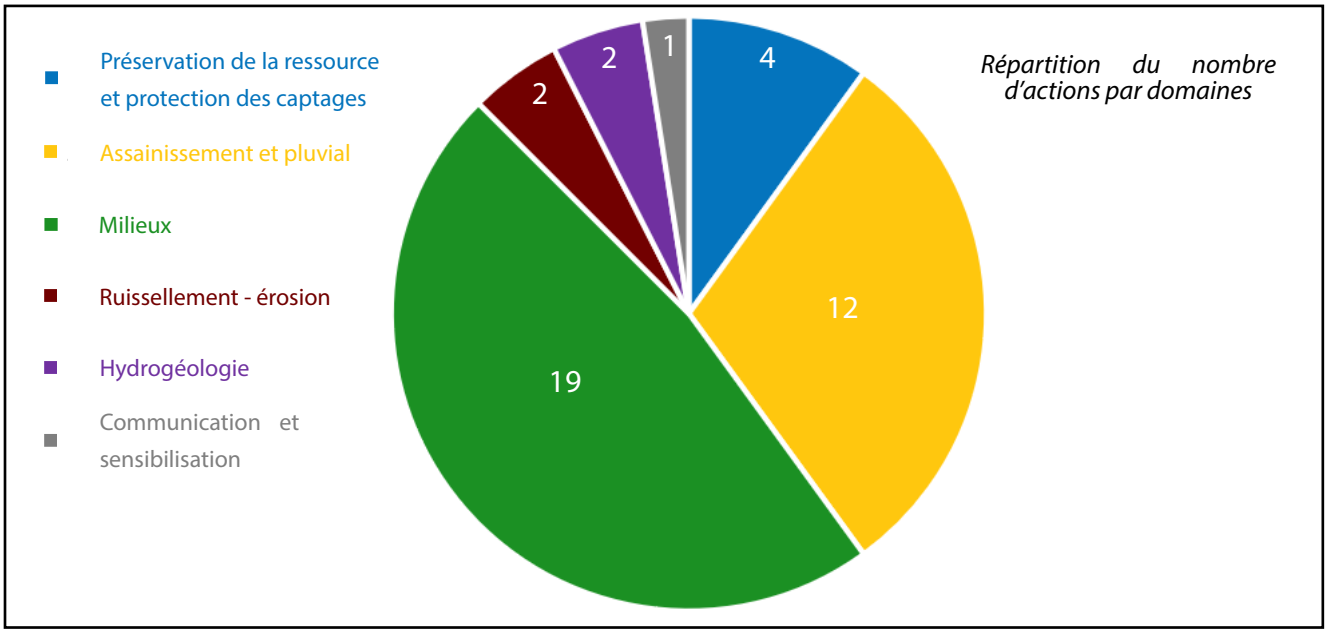

PLU - Loi sur l'eau

L'avis du SMBVB est sollicité sur les dossiers loi sur l'eau ainsi que sur les PLU.
En 2020, le syndicat a émis un avis sur le PLU de Laigneville (favorable) ainsi que des préconisations sur le dossier loi sur l'eau déposé par la communauté de communes du clermontois au sujet de la restauration du ru de Giencourt.

Les actions en rivière

Elaboration d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

Depuis 2018, le syndicat était engagé dans la réalisation de sa programmation pour les prochaines années. Ce travail s'est effectué en plusieurs temps. Tout d'abord, le diagnostic a été réalisé en régie par les techniciens rivière durant le premier semestre 2018. Ce diagnostic s'est traduit par la proposition aux élu.e.s de 3 programmations différentes. Après discussion au sein de la commission rivières du syndicat, un scenario a été plébiscité par les élu.e.s, et approuvé formellement lors du conseil syndical du 12 décembre 2018. Documents consultables sur notre site internet : https://www.smbvbreche.fr/sites/default/files/pages/rivieres_et_zones_humides/restauration/PPRE%202020-2024%20SMBVB.pdf

A partir du début de l'année 2019, le syndicat a engagé les démarches réglementaires auprès de la DDT, afin que cette programmation soit déclarée d'intérêt général et autorisée au titre de la loi sur l'eau. Après de multiples compléments demandés notamment par le conseil national de la protection de la nature, l'enquête publique a pu être programmée à l'été 2020. Cette dernière n'a donné lieu à aucune remarque d'importance et l'arrêté de déclaration d'intérêt général (DIG) et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a enfin été signé par le préfet le 9 octobre 2020. Cet arrêté couvre les interventions du syndicat pour les 5 prochaines années.

Jusqu'à présent, les interventions du SMBVB se faisaient sous couvert des DIG des anciens syndicats de rivière, DIG qui sont arrivées à échéance dans le courant de l'année 2020.

Travaux menés en 2020

Reméandrage au Boiteaux (Breuil le Vert)

Au cours du temps, le recalibrage et la rectification sur quasiment l'ensemble de la Brèche ont fortement modifié son fonctionnement au détriment de sa dynamique naturelle. La rivière, au niveau du lieu-dit « le bois Boiteaux », à la limite entre les communes de Breuil le Vert et de Bailleval, a été déconnectée de son cours naturel dans les années 50.

A l'été 2020, le syndicat de la Brèche a restauré la rivière sur environ 200 mètres, renvoyant la rivière dans son lit d'origine et renaturalisant le cours d'eau. Sa section a été réduite, passant de 12 mètres à 4 mètres de large, pour retrouver sa dimension naturelle. Les objectifs de la restauration sont multiples : améliorer l'épuration naturelle de la rivière, créer, diversifier et améliorer les habitats pour la faune terrestre et aquatique, reconnecter la rivière à son marais et aux nappes phréatiques, entre autres.

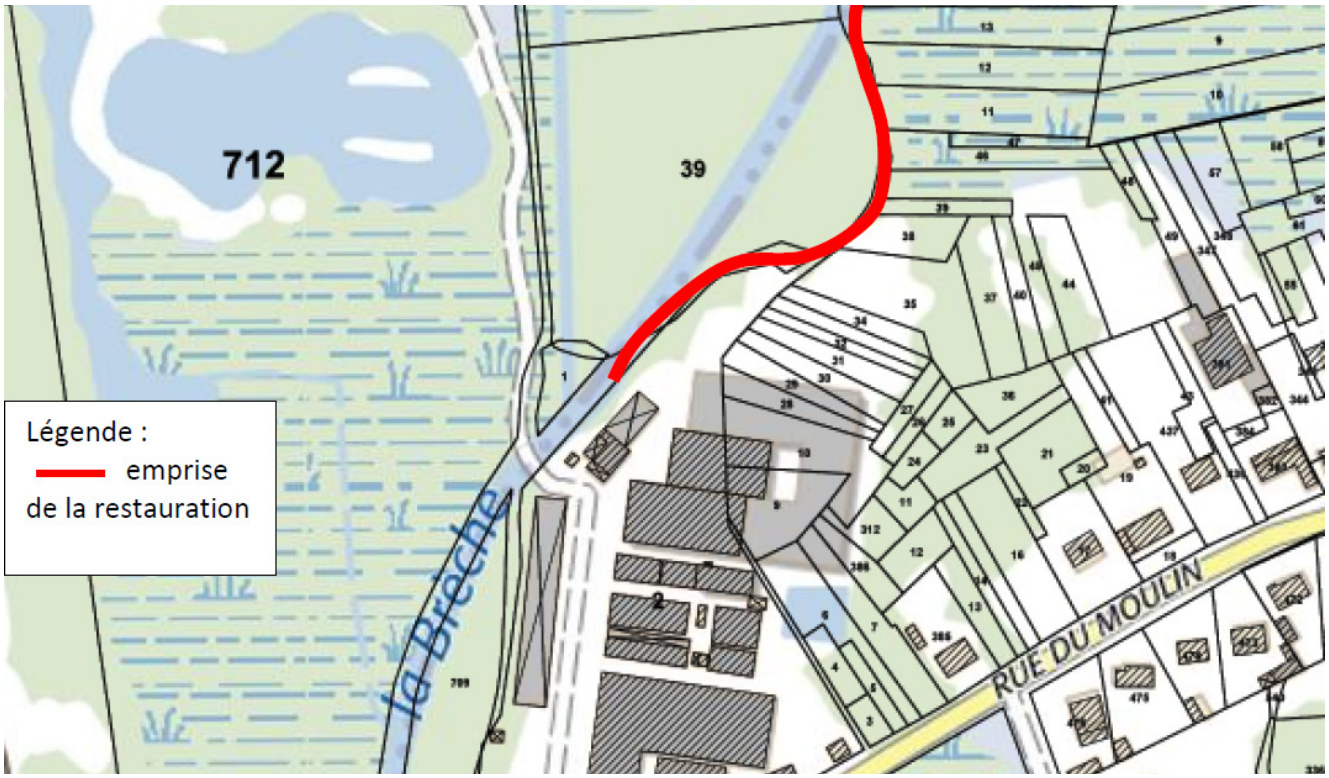

Localisation des travaux

Les travaux, d'une durée de 3 semaines, se sont terminés le 31 juillet 2020 pour un coût de 36 581 € TTC cofinancés par le syndicat (20%) et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (80%).

Plus d'informations sur notre site internet : https://www.smbvbreche.fr/projet/restauration-du-meandre-boiteaux

Restauration du méandre de Boiteaux

Restauration hydromorphologique de la Béronnelle aux Cressonières (Breuil le Sec)

Les aménagements de recalibrage et de rectification de la Béronnelle ont fortement modifié son fonctionnement au détriment de sa dynamique naturelle.
La renaturation de 150 ml en aval du busage avait pour but de permettre l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau en diversifiant les écoulements, les habitats, la pente et les profils en long et en travers de la Brèche afin d'atteindre le bon état nécessaire aux divers usages de l'eau.
Après consultation, le marché de travaux a été attribué, pour un montant de 19 001 € HT, à l'entreprise Forêts et Paysages. Les travaux ont débuté en octobre 2020 et ont été financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ils ont été achevés mi-octobre 2020.

La Béronnelle à Breuil-le-Sec avant et pendant les travaux

Le resserrement du lit mineur par création d'une banquette végétalisée consiste à retaluter la berge vers l'intérieur du lit en supprimant les merlons de curage. La végétation va ensuite reprendre pour permettre le maintien de la banquette et améliorer la qualité du cours d'eau.
Cette technique est particulièrement adaptée dans un contexte de lit rectiligne présentant une grande homogénéité de faciès d'écoulement et de surlargeur (étalement de la lame d'eau).
Plus de détails sur notre site : https://www.smbvbreche.fr/projet/breuil-le-sec-restauration-de-la-beronnelle

La Béronnelle à Breuil-le-Sec pendant et à la fin des travaux

Restauration de l'Arré à Saint Rémy en l'eau

L'Arré sur le secteur de Saint Rémy en l'eau présentait des surlargeurs importantes. Les travaux ont consisté en la mise en place d'épis. Ces épis vont concentrer les écoulements sur une largeur plus faible, augmentant ainsi la vitesse et désenvasant le substrat présent au fond du lit. L'objectif est qu'à terme, la zone située à l'arrière des épis se sédimente et que des banquettes se mettent en place progressivement.

Mise en oeuvre d'épis sur l'Arré à St Rémy en l'eau (avant/après)

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Nature et Paysage. Ils ont coûté 14 040 € TTC, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Diversification des écoulements à Fitz-James

Le linéaire d'aménagement est de 160m.
L'objectif est la création de banquettes végétalisables.
Seize fascines ont été mises en place dans le cours d'eau (tous les 10 m) de telle manière à ce qu'elles dessinent des banquettes. L'emprise en longueur d'une banquette sur la berge est d'environ 3 mètres et l'emprise sur le cours d'eau d'environ 1,5m. Dans ce secteur, la hauteur ne varie quasiment pas en fonction de la saison.
L'espace entre la fascine et la berge a été comblé par de la terre végétale. Les banquettes n'ont pas été ensemencées.
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Nature et Paysage. Ils ont coûté 17 100 € TTC, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Mise en place de banquettes végétalisées sur la Béronnelle à Fitz-James

Mise en défens des berges sur le ru de la Garde à Agnetz

Les travaux se sont déroulés au niveau d'une pâture longée par le ru de la Garde. Depuis plusieurs années, une passerelle effondrée gênait l'écoulement. Par ailleurs, le bétail traversait d'une rive à l'autre, impactant grandement la qualité hydromorphologique du ru.
Les travaux ont consisté au remplacement de la passerelle, à la mise en place d'un abreuvoir et à la restauration du ru à une largeur adaptée au débit.
Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Environnement Forêts. Ils ont coûté 8 496 € TTC, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Remplacement de passerelle, mise en place d'un abreuvoir et restauration du ru de la Garde (avant et après travaux)

Recharge granulométrique à Montreuil-sur-Brèche

Sur le secteur concerné, la Brèche est très encaissée et le substrat avait disparu. A plusieurs endroits également, il y avait des chutes qui pouvaient interrompre la continuité piscicole. L'intervention réalisée par le syndicat a consisté à effectuer une recharge granulométrique pour effacer ces chutes et restaurer un substrat plus favorable au développement de la vie aquatique.

Recharge granulométrique à Montreuil-sur-Brèche (avant/après)

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Environnement Forêts. Ils ont coûté 7 800 € TTC, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Entretien de la haute Brèche et du ru de Soutraine

En 2020, le SMBVB a réalisé l'entretien de la Brèche de ses sources jusqu'à Bulles, ainsi que du ru de Soutraine. C'est l'association Rivières Haute Somme qui a réalisé les travaux, pour un montant de 64 056 € TTC, financés à 73.3% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 6.7% par le Conseil départemental de l'Oise. Les 20% restant était à la charge du syndicat.

Les travaux consistent à enlever les embâcles préjudiciables au bon écoulement, à intervenir sur la végétation des berges de manière à obtenir une diversité en âges et en espèces ou encore à supprimer les déchets anthropiques présents dans le cours d'eau. Plus d'informations sur notre site : https://www.smbvbreche.fr/projet/breche-amont-entretien-restauration-de-la-ripisylve

Embâcles empêchant le bon écoulement

Cours d'eau après retrait d'embâcles

La Brèche après entretien

Préparation de la programmation 2021

Le syndicat a travaillé à l'élaboration de sa programmation de travaux pour l'année 2021, dont les principales actions sont présentées ci-dessous. le travail a essentiellement consisté à des relevés de terrain et à la préparation des appels d'offres.

Entretien de l'Arré et du ru de la Garde

En 2021, conformément au PPRE, l'entretien concernera l'Arré et le ru de la Garde. C'est l'entreprise MVS Renaturation qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux, d'un montant de 85 252.80 € TTC, financés à 40% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 40% par le Conseil départemental de l'Oise.
L'ensemble des documents du marché a été préparé à l'été 2020 et la consultation s'est déroulée à l'automne, ce qui permettra un démarrage des travaux dès le début du mois de janvier 2021.

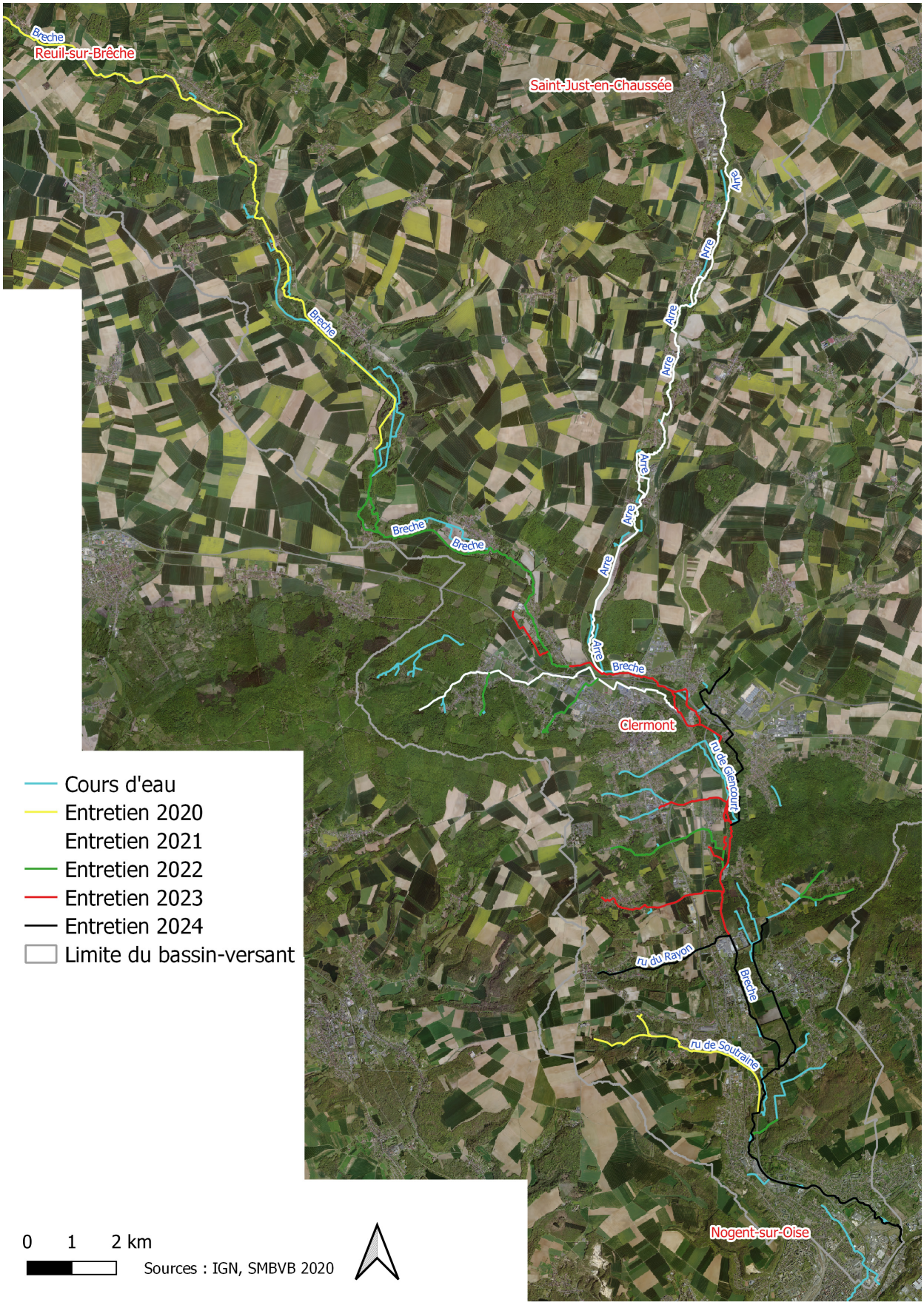

Mise en défens des berges et poses d'abreuvoirs

Ces aménagements, situés sur le bassin versant de la Brèche, sur les communes de Reuil sur Brèche, Essuiles, Fitz-James et Breuil le Vert, servent à mettre en défens les berges de pâtures afin de préserver les berges. Des abreuvoirs de type descentes aménagées seront mis en place pour l'abreuvement du bétail. Au préalable une convention sera établie entre l'agriculteur et le SMBVB afin de fixer les conditions de mise en place et d'entretien.

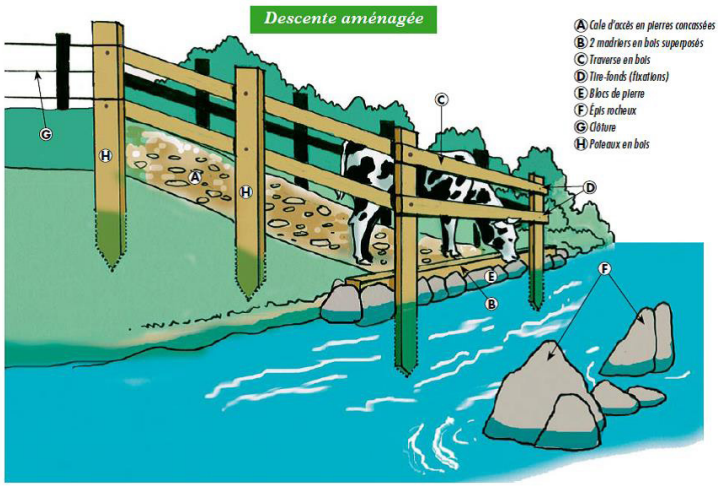

Schéma type d'une descente aménagée (Bassin Versant des Nièvres)

Etat actuel de la Brèche à Essuiles sur l'emplacement du futur abreuvoir

Aménagements à Essuiles et Breuil le Vert : Mise en place d'ouvrage de franchissement

L'aménagement à Essuiles consiste à remplacer un passage à gué entre deux pâtures par une passerelle légère pour le franchissement de bovins. L'aménagement sera accompagné par la mise en place d'un abreuvoir type descente aménagée. Ces deux installations doivent permettre d'assurer le bon écoulement de la Brèche, de lutter contre la dégradation des berges et d'éviter la divagation du bétail dans le cours d'eau.
L'aménagement à Breuil le Vert vise à supprimer 4 passerelles sur le ru du Rotheleux et à mettre en place une passerelle lourde permettant l'accès aux parcelles aux engins agricoles.

Etat actuel de la Brèche à Essuiles sur l'emplacement du futur ouvrage de franchissement

Restauration hydromorphologique du ru Sainte Catherine (Breuil le Vert)

Le piétinement des berges par les bovins a fortement modifié le profil en long et en travers du ru Sainte Catherine donnant lieu à une surlargeur importante.
La renaturation de 150 ml va permettre ainsi l'amélioration significative de l'état écologique du cours d'eau en diversifiant les écoulements, les habitats, la pente et les profils en long et en travers du ru.
Le resserrement du lit mineur par création d'une banquette végétalisée consiste à retaluter la berge vers l'intérieur du lit en supprimant les merlons de curage. La végétation va ensuite reprendre pour permettre le maintien de la banquette et améliorer la qualité du cours d'eau.
Cette technique est particulièrement adaptée dans un contexte de lit rectiligne présentant une grande homogénéité de faciès d'écoulement et de surlargeur (étalement de la lame d'eau).

Etude de la restauration hydromorphologique du ru de la Garde – Société Laitière de Clermont

Le ru de la Garde constitue une masse d'eau petit cours d'eau, actuellement en état mauvais. Historiquement, le ru traversait l'usine en souterrain, en réceptionnant les eaux pluviales. Il a depuis été dévié à l'air libre pour contourner l'usine. Son tracé rectifié et requalifié conduit à une homogénéisation des écoulements
La mission doit aboutir à la restauration écologique du ru de Garde.

Vues sur le ru de la Garde

Aménagement à Etouy : Reconnexion du méandre de la glacière

Afin de profiter au maximum des capacités hydrauliques de la Brèche, celle-ci a fortement été impactée par des opérations de recalibrage et de déconnexions de son lit naturel.
La réouverture du méandre de la Glacière permettra ainsi l'amélioration significative de l'état écologique de la rivière en diversifiant les écoulements, les habitats, la pente et les profils en long et en travers de la Brèche afin d'atteindre le bon état nécessaire aux divers usages de l'eau.
Actuellement, le secteur à reméandrer est complétement isolé du cours d'eau. A terme, la Brèche recoulera intégralement par son lit naturel, le lit actuel étant comblé.

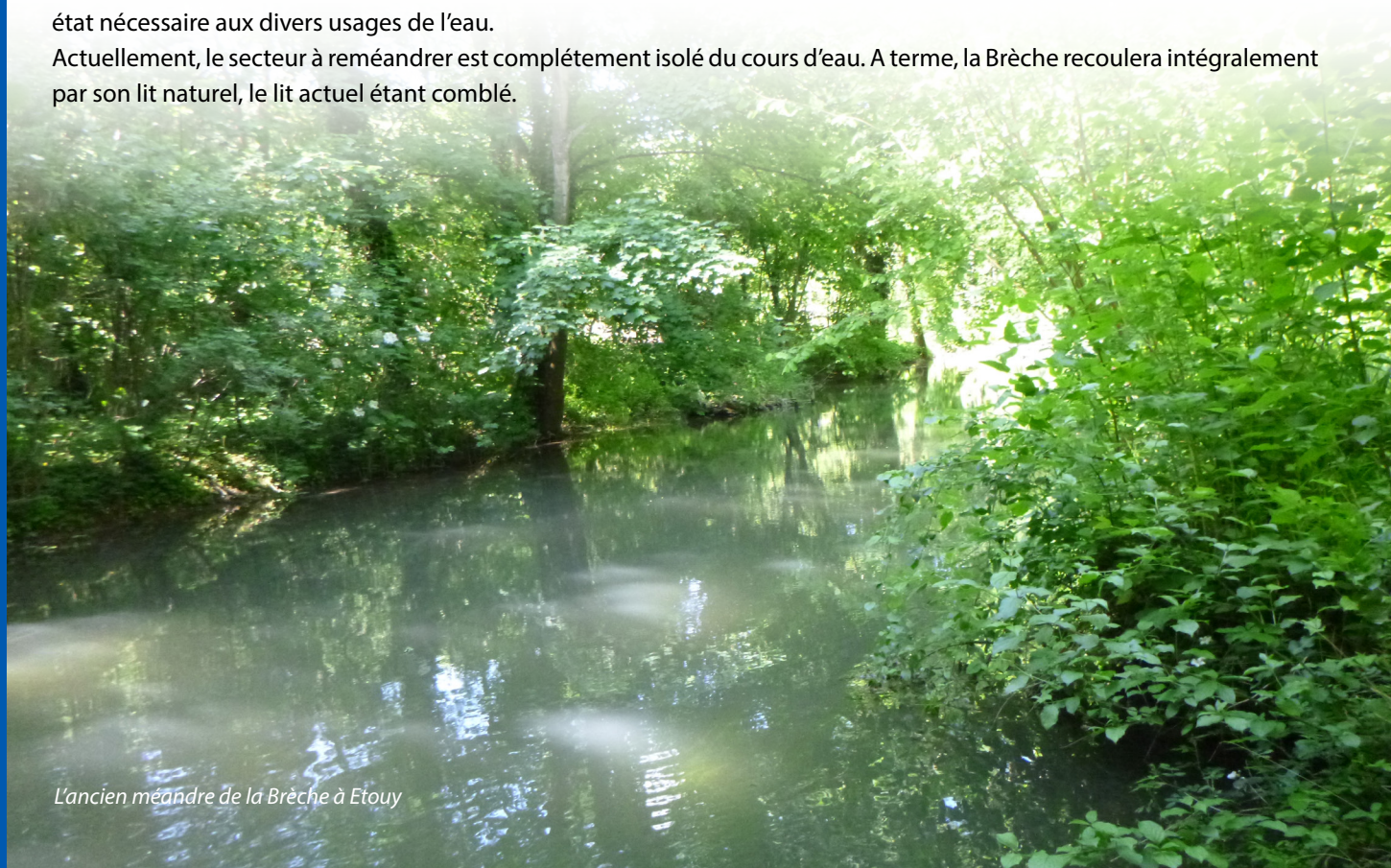

L'ancien méandre de la Brèche à Etouy

Zoom sur la continuité écologique

Par arrêté en date du 4 décembre 2012, la Brèche est classée en liste 2 au titre du *L. 214-17 du code de l'environnement*, ce qui impose aux propriétaires d'ouvrages une obligation de restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire). Devant la complexité des opérations à réaliser pour se mettre en conformité, le SMBVB a fait le choix de proposer aux propriétaires volontaires une délégation de maîtrise d'ouvrage. Cette délégation porte sur la réalisation des études de conception puis des travaux, lorsque les propriétaires souhaitent s'orienter vers une suppression de leur ouvrage. En effet, sans usage, ce qui est le cas de la très grosse majorité des ouvrages sur la Brèche, aucun financement n'est apporté pour la mise en place de dispositifs de franchissement.

Les études en cours

2 études sous maîtrise d'ouvrage du SMBVB se sont poursuivies au cours de l'année 2020.

D'une part, au niveau du moulin de la Commanderie, sur la commune de Laigneville, un scénario en phase projet a été établi. Ce scénario a été présenté aux différents riverains concernés au mois de juillet et a obtenu leur adhésion. Il consiste à contourner le seuil en créant un nouveau lit de rivière tout en garantissant une alimentation du canal usinier telle qu'actuellement. La réalisation des travaux est envisagée pour 2021.

Des subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du FEDER sont espérées.

Moulin de la Commanderie (Laigneville)

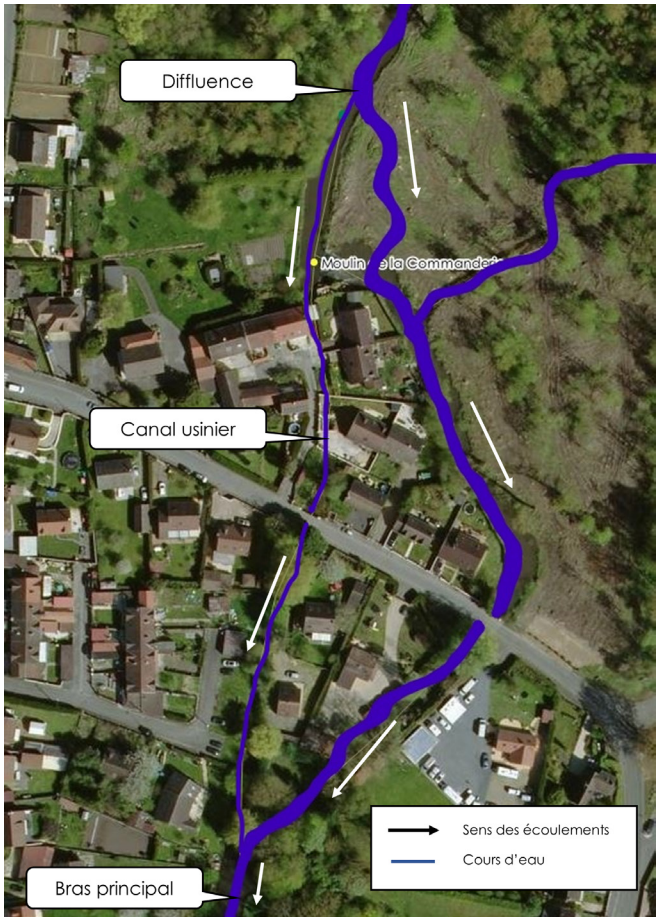

Schéma explicatif du scénario retenu sur le moulin de la Commanderie (Laigneville)

D'autre part, au niveau du grand moulin de Ronquerolles (Agnetz), le projet, qui était bloqué en fin de phase AVP, a pu reprendre suite à l'accord des riverains sur le scénario proposé. La phase projet a été menée et a abouti à une présentation formelle en comité de pilotage début novembre. Comme sur la Commanderie, le projet va consister à contourner le seuil en créant un nouveau lit de rivière, tout en maintenant une alimentation du canal usinier pour l'agrément des riverains.

La réalisation des travaux est envisagée pour 2021. Des subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du FEDER sont espérées.
Par ailleurs, le syndicat a continué à accompagner la coopérative Agora dans son étude de restauration de la continuité écologique au niveau du seuil d'Hatton, sur la commune d'Essuiles.

Seuil d'Hatton (Essuiles) en 2018

Les travaux en cours et réalisés

Restauration de la continuité au moulin du grand Fitz-James

Les travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Fitz-James ont été menés en 2020, suite à l'étude de conception réalisée par DCI Environnement depuis 2018. Après consultation, c'est l'entreprise CDES qui a été retenue, pour un montant de 206 359 € TTC. Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 90% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 10% par les fonds européens (FEDER).

Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de grand Fitz-James à Fitz-James (avant/après)

Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de grand Fitz-James

Les travaux ont consisté en la suppression des vannages, la création d'un nouveau lit au sein de la fosse de dissipation et la mise en place de 4 radiers et d'un seuil de fond dans l'ancien remous. Les radiers permettent de rattraper progressivement la chute supprimée en étalant la pente ; le seuil de fond, situé à la limite amont du projet, permet de s'assurer que les conditions hydrauliques ne changent pas plus en amont, dans la zone où se trouve un pont qui ne doit pas être déstabilisé.

De nombreux imprévus ont été rencontrés sur le chantier, aussi bien techniques que météorologiques. Cependant, les travaux ont pu être menés à bien et se sont terminés fin novembre.

Plus de détails sur notre site : https://www.smbvbreche.fr/projet/moulin-du-grand-fitz-james-restauration-de-la-continuite-ecologique

Moulin de Pont de Pierre et moulin de petit Fitz-James

Suites aux constats des débits dans les bras de Clermont et Fitz James, la mise en place d'un seuil de fond, initialement prévu a du être mis en place afin de garantir une hauteur plus importante dans le bras de Clermont.

Un marché complémentaire de travaux concernant la diffluence a été demandé. Le marché a été attribué pour un montant de 16 750,00 € HT à l'entreprise Da Cunha. Le bureau d'études INGETEC, qui a réalisé l'étude, assure la maîtrise d'œuvre du projet. Les travaux ont débuté en septembre 2020 et ont été financés à 100% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Ce nouvel aménagement fera l'objet d'une surveillance.

Ancien moulin de petit Fitz-James

Les actions en zones humides

Plan de gestion de zones humides communales

Suivi plan de gestion du marais de Clermont

Le marais de Clermont compte parmi les rares espaces ouverts de la vallée de la Brèche régulièrement inondés. Le maintien de végétations palustres diversifiées laisse espérer que le site serve de foyer de redéploiement d'espèces de grande valeur patrimoniale. Actuellement, la surface totale du site de 40,7 hectares, est répartie entre plusieurs propriétaires.

De 2018 à 2020, le bureau d'études Biotope a été missionné par la commune de Clermont afin de réaliser l'étude et le plan de gestion du marais de Clermont. Les objectifs étaient d'améliorer la connaissance écologique, de définir des travaux d'entretien d'urgence et de définir un programme d'entretien pluriannuel.

Le dernier Comité de pilotage s'est déroulé le 17 janvier 2020 et avait pour but de présenter et valider le programme de restauration et d'entretien. Le plan de gestion a été finalisé fin 2020. Le SMBVB accompagne la commune pour la mise en œuvre du programme d'actions. Une réunion avec la commune et le SMBVB s'est déroulée début décembre et a eu pour but de planifier les travaux de restauration pour l'année 2021.

Marais de Clermont

Dans le cadre du CTEC de la Brèche, plusieurs communes ont inscrit des actions de réalisation de plans de gestion pour leurs zones humides communales. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie apporte un accompagnement financier à hauteur de 80%.

Lancement du plan de gestion des zones humides de Montreuil-sur-Brèche

Les zones humides de la haute Brèche commencent à apparaitre au niveau de la commune de Montreuil-sur-Brèche. Entre Reuil-sur-Brèche et Montreuil, les hauteurs d'eau sont faibles et le lit mineur est étroit et plutôt encaissé. Les parcelles riveraines sont perchées par rapport au cours d'eau ne permettant pas l'installation de zones humides alluviales.

Les habitats sont assez pauvres et leur cortège floristique rarement complet et totalement exprimé.

Conscients de la fragilité de ces zones, la commune de Montreuil-sur-Brèche est soucieuse aujourd'hui des risques que ces zones naturelles encourent et consciente aussi des attaques qu'elles subissent et des travaux de protection que ces zones nécessitent.

La commune souhaite par ce projet, mettre en valeur ces zones d'un point de vue écologique mais aussi d'un point de vue pédagogique. C'est l'association CPIE des pays de l'Oise qui a été mandatée pour la mission.

Mare de Montreuil-sur-Brèche

Prairie humide à Fitz-James

Lancement du plan de gestion des zones humides de Fitz-James

Sur la commune de Fitz-James, les zones humides sont situées en fond de vallées en bordure de la Brèche, de l'Arré et de la Béronnelle. Il s'agit de grandes peupleraies, plus ou moins entretenue et âgées, avec quelques prairies mésohygrophiles pauvres en espèces et souvent drainées. Ces secteurs restent relativement méconnus quant à leur potentiel écologique et ne sont actuellement pas valorisés. La commune de Fitz-James a voulu restaurer et mettre en valeur ses zones humides.

L'objectif de l'action est de définir le potentiel écologique des zones puis de proposer différents scenarios d'aménagement et de restauration. Pour cette mission, c'est le bureau d'étude Rainette qui a été mandaté.

Cette action est complémentaire de la démarche menée sur le marais de Clermont, les deux zones d'études étant contiguës.

Lancement du plan de gestion des zones humides de la Brèche aval : Breuil-le-Vert, Breuil-le-Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt

Afin de mieux connaître les zones humides de leur territoire, 5 communes de la Brèche aval : Breuil le Sec, Breuil le Vert, Bailleval, Rantigny et Liancourt, ont souhaité réaliser une étude. Cette étude, inscrite au CTEC 2020-2025, est portée par le SMBVB. Elle se déroulera en plusieurs phases.

- Tout d'abord, un état des lieux complet de l'ensemble des zones humides de ce territoire sera réalisé.

Il s'agira d'évaluer les potentialités et l'intérêt de ces zones, afin de pouvoir à terme hiérarchiser les interventions.

- Dans un second de temps, des plans de gestion seront établis sur les parcelles communales.

Après consultation, le marché a été attribué à Ecosphère. L'étude démarrera en septembre 2020, et a une durée prévisionnelle de 18 mois.

Comité de pilotage de démarrage le 11 septembre 2020

Appui aux collectivités

Accompagnement administratif pour l'acquisition de zones humides

Le SMBVB accompagne les communes qui souhaitent acquérir des parcelles identifiées en zones humides dans le but de les préserver. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie apporte son soutien financier à hauteur de 80%.

Dans ce cadre, deux communes du bassin versant ont souhaité bénéficier de cette aide.

Il s'agit de la ville de Clermont de l'Oise, qui a voulu acquérir des parcelles situées au sein du marais de Clermont dont elle est majoritairement propriétaire afin d'assurer une protection et une gestion cohérente sur l'ensemble du site.

La commune de Fitz-James a également eu pour projet d'étendre ses propriétés situées en zone naturelle aujourd'hui fragilisée aux sources de la Béronnelle. Ces terrains sont situés dans le lit de la Béronnelle et doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter tout mitage ou autre agression.

Suivi du chantier de restauration du marais de Béthencourt à Bailleval

Début décembre 2019 et après un an de retard, des travaux ayant pour objectif de restaurer la fonctionnalité de la zone humide (nettoyage et remodelage du marais après la coupe de la peupleraie) ont démarré. Après appel d'offres, c'est l'entreprise Revet TP qui a été retenue. Le CEN des Hauts de France a appuyé la commune durant la phase de consultation des entreprises.
La première action a été consacrée au nettoyage de l'ancienne peupleraie : exportation du bois laissé au sol et essouchage ponctuel des arbres qui reforment du taillis. La deuxième étape, en le retrait du remblai présent sur le haut de la zone humide avec une exportation dans le plan d'eau présent sur le site.

Avant travaux

Pendant

Après travaux

A ce jour, l'entreprise n'est pas revenue sur site pour finaliser les travaux : talutage des berges de l'étang, pose de la clôture afin d'entretenir le site par éco-pâturage ovins. La commune, avec l'appui du SMBVB, va faire appel à une autre entreprise pour terminer les travaux dès 2021.
Quelques mois après les travaux, le CEN a constaté que des espèces intéressantes sont déjà revenues sur site : souchet brun (*Cyperus fuscus*), plusieurs espèces de joncs ainsi que la prêle géante (*Equisetum telmateia*). Les travaux ont permis de restaurer les fonctionnalités hydrologiques de cette tourbière qui était en voie de minéralisation.

Une nouvelle convention de gestion va être signée entre le CEN des Hauts de France, la commune de Bailleval et le SMBVB. Le CEN des Hauts-de-France souhaite se porter gestionnaire du site et rédigera une notice de gestion pour le marais de Béthencourt. Le CEN est maître d'ouvrage sur ce site est porte une fiche action dans le cadre du CTEC Brèche.

Suivi du projet de parc nature au marais Monroy

Le SMBVB a poursuivi cette année, son accompagnement technique auprès de la commune de Nogent-sur-Oise concernant le projet de restauration et de valorisation du marais Monroy.
A la demande de la ville, le syndicat a proposé une première phase de travaux de restauration et d'aménagement en 2021 sur les parcelles dont la ville est propriétaire. Cependant, la mise en œuvre des actions dans leur globalité et à la même période serait plus cohérente et moins onéreuse.
L'Agence de l'eau indique qu'il est préférable de réaliser les travaux en une seule phase et qu'elle ne s'engagerait pas dans le financement d'un projet en plusieurs phases.
Avant d'effectuer les premiers travaux et dans l'objectif de communiquer auprès de la population sur le projet de restauration du marais, il peut être envisageable de commencer par réaliser des interventions avec le CPIE des pays de l'Oise (ex : animation grand public, scolaire etc.).

Le marais Monroy en 2019

Propositions d'actions de restauration sur la zone de compensation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Laigneville

Depuis ces 50 dernières années, le marais de Sailleville a subi de nombreux remaniements dus au développement de l'urbanisation, et des voies de communication. La Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD) a construit une aire d'accueil des gens du voyage en partie au sein du marais de Sailleville. Cette aire est située au nord de Laigneville à la limite de Cauffry, le long de la nationale 16.
En 2013, le bureau d'étude Rainette en co-traitance avec Amodiag Environnement a réalisé une étude écologique de faisabilité avant travaux avec l'identification d'une zone devant faire l'objet de mesures compensatoires.

Aujourd'hui, le site identifié, qui couvre une surface égale à 3 Ha en propriété intercommunale, n'a toujours pas fait l'objet d'action de restauration comme demandé par les services de l'Etat. Des actions de gestion ont été préconisées lors de l'étude avant-projet mais sans portée opérationnelle. La CCLVD a alors demandé au SMBVB d'apporter son aide technique.

Le SMBVB, accompagné d'une stagiaire de BTS GEMEAU, a proposé une programmation d'actions de restauration sur le marais de Sailleville afin que celles-ci soient mise en œuvre rapidement.
Une convention entre la CCLVD et le SMBVB va être signée en 2021 afin de clarifier le rôle de chacune des parties prenantes.

Accompagnement pour la prise en compte des zones humides dans un projet de création d'une salle multifonction à Montreuil sur Brèche

La commune de Montreuil-sur-Brèche a pour projet de construire une salle multifonction jouant aussi le rôle de restauration scolaire et d'accueil périscolaire sera créée sur une parcelle d'une superficie de 1,2 Ha. Les infrastructures routières impacteront une zone humide.

Toute opération susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique est soumise à l'application de la Loi sur l'eau. Cette dernière instaure une nomenclature des opérations soumise à autorisation et à déclaration. Cette nomenclature comprend une rubrique 3.3.1.0 sur l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et les remblais de zones humides ou de marais. Ainsi, tout projet conduisant à la disparition d'une surface de zone humide comprise entre 0,1 ha et 1 ha est soumis à déclaration, et à autorisation si la surface est supérieure à 1 ha.
Dans ce contexte, les porteurs de projets doivent pouvoir clairement identifier si leur projet est situé en zone humide, ainsi que la surface potentiellement impactée par ce dernier.

Le SMBVB a participé aux diverses réunions de conception du projet afin de veiller au maximum à la réduction de l'impact sur la zone humide. De plus, le SMBVB apporte un avis technique sur la zone de compensation qui sera proposée dans l'étude avant-projet réalisée par le bureau d'étude Rainette.

Coordination des actions de restauration d'urgence sur le marais communal de Breuil-le-Sec

Le marais de Breuil-le-Sec abrite une série d'étangs, de mares et des boisements humides. Une partie a été exploitée pour la culture du cresson. Ce site d'une superficie de 15,8 Ha est propriété de la commune de Breuil-le-sec. La conservation et la restauration des milieux à caractère tourbeux semblent prioritaires compte tenu de leur fort intérêt en tant qu'habitat mais aussi en tant que milieux de vie pour les espèces à plus fort enjeu.
La commune de Breuil-le-Sec est signataire du CTEC au titre de l'action de réalisation d'un plan de gestion avec 4 autres communes de la Brèche aval. Cependant, il est urgent d'intervenir sur le site avant la fin de l'étude afin d'éviter que certaines parties du site ne se referment.
Une convention tripartite entre la commune de Breuil-le-Sec, le CEN et le SMBVB a été signée en 2019. Il a été convenu que le CEN se porterait gestionnaire du site.

Un chantier nature va être organisé en mars 2021 en coordination par le CEN Hauts de France.

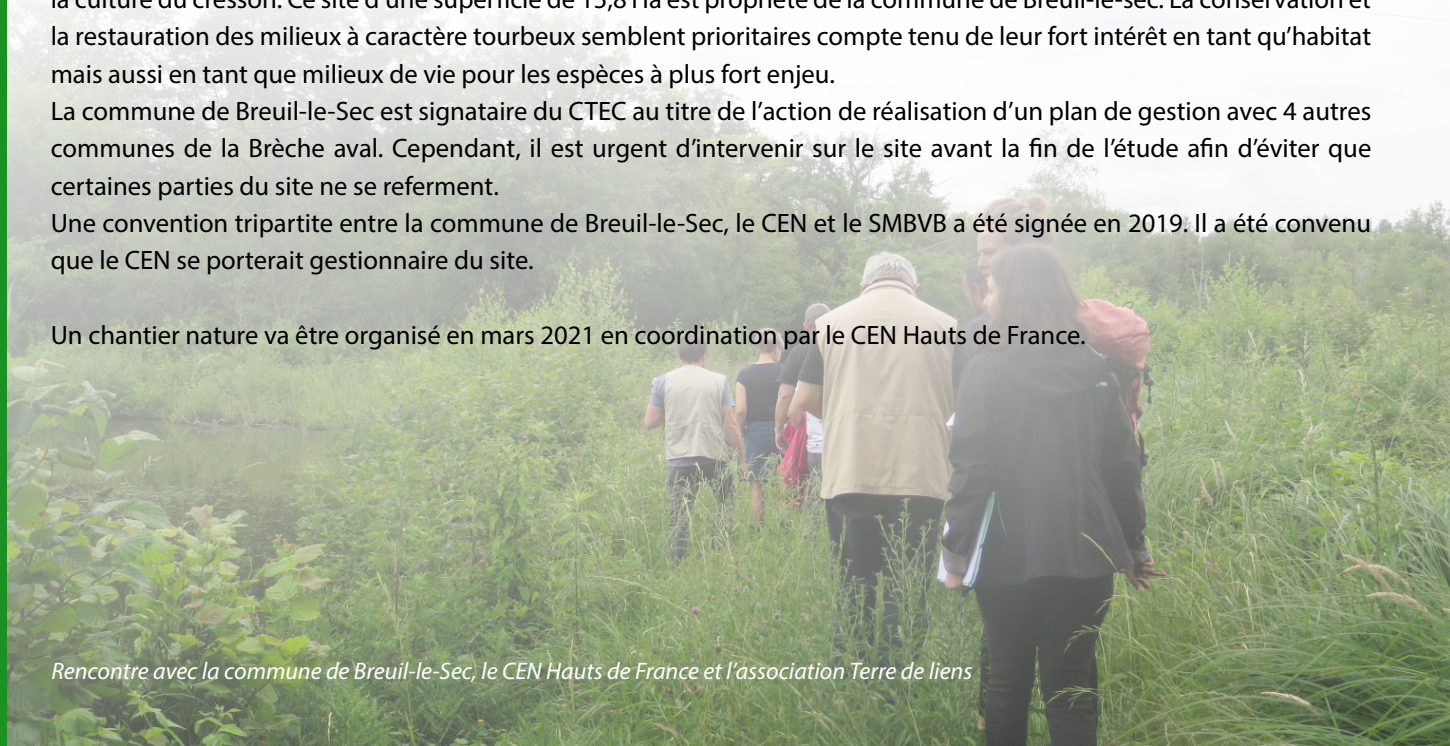

Rencontre avec la commune de Breuil-le-Sec, le CEN Hauts de France et l'association Terre de liens

Convention de gestion et de préservation du Marais d'Ars avec le CEN et l'ONF

La commune, en partenariat avec le CEN des Hauts-de-France et l'Office National des Forêts intervient sur les espaces naturels de Cambronne-les-Clermont depuis plusieurs années (ex : Marais de Berneuil, Vallée Monnet). La commune de Cambronne-les-Clermont souhaite restaurer et valoriser le marais d'Ars dont elle est propriétaire en partie.
Afin de mettre en œuvre un plan de gestion, la commune de Cambronne-les-Clermont, le SMBVB, le CEN des Hauts de France et l'ONF ont souhaité se doter d'une convention quadripartite. L'objectif est de développer des actions communes d'amélioration des connaissances, de préservation, de restauration, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel de la commune de Cambronne-les-Clermont, et en particulier des zones humides.

Autres missions

Projet de restauration de la zone humide du ru d'Airion

La zone humide du ru d'Airion, d'une superficie de 9650 m^2, a été identifiée par l'étude des zones humides du bassin-versant de la Brèche menée en 2012-2013, en tant que peupleraie avec sous étage à mégaphorbiaie, frênaie, prairies et eaux. Son alimentation fluviogène est directement liée aux nappes d'accompagnement de l'Arré et du ru d'Airion. Des enjeux ont été identifiés sur le site tels que la restauration des fonctionnalités de la zone humide, notamment de réservoir de biodiversité à travers la diversification des habitats ainsi que la sensibilisation à l'environnement auprès du grand public.
Le maire de la commune étant décédé en 2019, le projet a été stoppé. Aujourd'hui, la nouvelle municipalité souhaite réaliser les travaux pour l'automne 2021.
Ce projet permettra de mettre en valeur le site en propriété communale, d'un point de vue écologique, mais aussi d'un point de vue pédagogique.
Des propositions d'aménagement ont été élaborées en fonction de l'intérêt écologique et hydrologique, des souhaits de la commune et des partenaires (SMBVB, services de l'Etat, Fédération de Pêche de l'Oise, AAPPMA d'Avrechy).

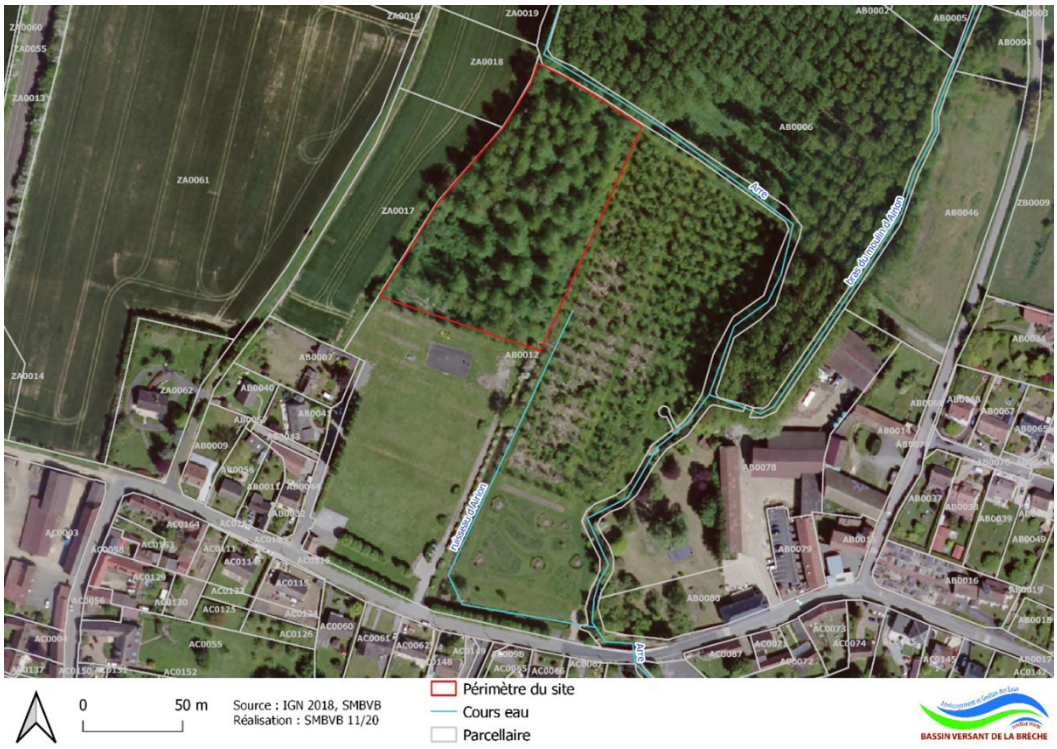

Localisation du projet

Suite à l'abattage de la peupleraie, les travaux consisteront en un terrassement de la zone humide afin de permettre une meilleure connexion rivière/marais ainsi que de retrouver une couverture végétale diversifiée et caractéristique des zones humides. Des essences d'arbres (saule, aulne glutineux etc.) adaptées aux milieux humides seront implantées. L'objectif de l'action est de restaurer les fonctionnalités du marais ainsi que d'en faire un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement.

Le SMBVB sera maître d'ouvrage pour la restauration hydromorphologique de l'Arré et la commune d'Airion, maître d'ouvrage pour la restauration de la zone humide. Cependant, le SMBVB apportera un accompagnement technique et administratif à la mairie d'Airion.

Projet de convention avec le Lycée agricole de l'Oise située à Airion

Le lycée agricole de l'Oise a pour mission de former des élèves et de les conduire aux diplômes leur permettant d'accéder aux métiers de l'agriculture, de l'environnement et de l'aménagement.

La mise en place d'une convention entre le lycée et le SMBVB a pour objet de définir le cadre général d'un partenariat pour la sensibilisation au patrimoine naturel, la réalisation de projets ponctuels de diagnostic de zone humide et d'entretien ponctuel du cours d'eau l'Arré.
L'intérêt pour le lycée est de mettre les élèves en observation et chantier sur des sites pré-identifiés pour élargir leur vision du monde professionnel. Il s'agit de sorties ponctuelles qui viennent en complément des enseignements théoriques et pratiques réalisés sur le site de l'établissement. Pour le SMBVB, l'intérêt est de bénéficier d'un appui technique sur certains projets et d'un apport physique sur le terrain participant à leur mise en œuvre. Ainsi, cela permet de contribuer à la formation des prochaines générations de techniciens.

Lycée Agricole de l'Oise

Mise à jour de la cartographie des zones humides et veille des dégradations

Comme chaque année, le SMBVB opère une veille des dégradations sur les zones humides et fait remonter les informations aux services de l'Etat.
De plus, la cartographie des zones humides est régulièrement mise à jour en fonction des demandes des collectivités, riverains, agriculteurs etc. mais aussi, en fonction de l'évolution du paysage.

Plantes indicatrices de zones humides et sondage pédologique

Rencontre commune Avrechy

En 2019, presque toutes les communes du bassin versant de la Brèche ayant des zones humides sur leur territoire ont été rencontrées. La commune d'Avrechy avait manqué à l'appel. En 2020, une nouvelle municipalité a été mise en place et cela a été l'occasion d'organiser une rencontre avec la commune et le SMBVB. Plusieurs points ont été abordés comme l'identification des zones humides, les fonctionnalités et la réglementation en vigueur. Des conseils sur la gestion de ces milieux vont être prodigués sur les parcelles communales.

Journée technique sur les zones humides à Chauny

Les actions d'animation et de sensibilisation

Communication sur les actions du SMBVB

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par différentes opérations qui sont complémentaires avec les rencontres régulières des différents riverains et usagers des cours d'eau comme les AAPPMA, les élu.e.s et leur services techniques ou encore les opérateurs de réseaux.
Plusieurs articles sur les actions du syndicat ont été publiés dans la presse locale :

A Bailleval, la Brèche retrouve son lit d'antan

Sur 200 m, la rivière, entre Bailleval et Breuil-le-Vert, fait l'objet de travaux pour restaurer le lit du cours d'eau et la continuité écologique.

Au fond à gauche l'ancien lit large de 12 m. Au premier plan à droite, le lit originel où circule de nouveau la Brèche. LP/Paul Abran

Par Paul Abran

Le 29 juillet 2020 à 12h33

« Je n'y sauterais pas, il doit y avoir 1,50 m de vase », lance Maxime Minnebo, technicien au syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB), debout sur le pont qui enjambe la rivière à l'entrée de Sénécourt. C'est dans ce hameau de la commune de Bailleval, aux portes du Bois des Côtes, que la Brèche retrouve son lit originel, plus d'un demi-siècle après l'avoir quitté.

« La rivière était déconnectée de son environnement »

« A la fin des des années 1950, on ne pensait pas qu'en élargissant le lit de la rivière, il y aurait des problèmes », raconte le technicien. Large de 12 m - « une autoroute », sourit-il - le lit construit par l'homme il y a soixante ans permettait l'assainissement des eaux usées.

Mais aujourd'hui, la rivière n'est plus entretenue. D'une part, « la faible vitesse de l'eau ne permet pas le transport des sédiments, l'eau stagne, se réchauffe et

manque donc d'oxygène », explique Audrey Lepront, stagiaire au SMBVB. De l'autre, les berges verticales empêchent les mammifères de s'abreuver dans la rivière et les végétations de prendre racine dans l'eau. « La rivière était déconnectée de son environnement », renchérit Maxime Minnebo.

« Un écosystème qui reprend vie »

Le 15 juillet ont donc débuté les travaux de restauration et de renaturation - comme à Laigneville en 2017 - du méandre de la Brèche, entre Bailleval et Breuil-le-Vert. Sur une distance de 180 m, la rivière a retrouvé son lit originel. « Il a fallu le débroussailler, faire un tracé, puis nous avons creusé », détaille Audrey Lepront.

Depuis un peu moins d'une semaine, la Brèche coule à nouveau dans son lit d'antan, large de 4 à 5 m. « Cette distance permet une vitesse plus rapide avec une diversification des écoulements, donnant à l'eau la capacité de s'auto-épurer, explique Maxime Minnebot. On a opté pour des berges douces, légèrement inclinées, pour permettre aux plantes et aux animaux d'accéder à l'eau. C'est tout un écosystème qui va reprendre vie. »

Extrait de l'article paru sur les travaux de reméandrage à Boiteaux - Le Parisien

LA BRÈCHE DÉVIÉE DE SON LIT
Les grand travaux aux Moulins sont finis

FITZ-JAMES Durant quatre mois, de gros travaux ont eu lieu au moulin du Grand Fitz-James pour dévier le cours de la Brèche et ainsi agir pour la biodiversité.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) a lancé de gros travaux au moulin du Grand Fitz-James depuis cet été 2020. Le but était de restaurer la continuité écologique sur le bassin de la Brèche. Sur cette propriété, le cours d'eau passait par deux vannes. Ces deux équipements constituaient un obstacle pour les poissons migratoires et le transport sédimentaire. Une étude a été menée par le bureau d'étude DCI environnement en 2019. Imposé de maintenir un bon état des cours d'eau, le SMBVB a recensé tous les ouvrages qui nécessitaient des travaux. Les membres du syndicat se sont ensuite tournés vers les propriétaires des lieux (ils sont trois dans ce cas) afin de leur parler du projet et d'avoir leur accord. « *Nous sommes obligés de les consulter car nous sommes sur leur terrain,* précise Anne-Lise Bellance, technicienne rivière au SMBVB. *Mais les travaux sont obligatoires. Le fait que les propriétaires les acceptent, cela permet que tout soit pris en charge. Mais, bien souvent, les propriétaires sont bien conscients de l'intérêt de ces travaux et nous leur expliquons leur intérêt pour le patrimoine écologique.* » Une fois les travaux acceptés, il a fallu monter le projet. « *Les travaux ont consisté en la suppression des vannages, la création d'un nouveau lit au sein de la fosse de dissipation et la mise en place de quatre radiers et d'un seuil de fond dans l'ancien remous* », a précisé Anne-Lise Bellance. Changer l'emplacement du lit de la rivière semble être, à première vue, un chantier considérable. Pourtant, en quatre mois à peine, après avoir franchi les étapes une à une, le chantier s'est terminé sans encombre. Une vanne de décharge a été enlevée, la seconde a été conservée mais n'est plus qu'une décoration dans le décor désormais. Les travaux sont terminés, mais le travail du SMBVB se poursuit lui. « *Nous veillons à ce que les travaux se stabilisent,* conclut Anne-Lise Bellance. *Nous mettons en place la surveillance du cours d'eau pour voir les choses qui fonctionnent et celles qui pourraient être défaillantes.* » Une chose est certaine, les travaux ont considérablement changé le paysage de l'ancien moulin. Mais c'est dans l'intérêt de la biodiversité de la Brèche.

Justine Estève

Les travaux sont terminés depuis quelques semaines à peine. La nature va très vite reprendre ses droits...

... Avant les travaux, l'endroit était très verdoyant.

Un peu d'histoire

Le moulin du Grand Fitz-James est situé dans la commune de Fitz-James. Il a été construit avant la révolution de 1789 et daterait d'au moins 1710. Quant au « règlement d'eau », il date de 1830. A l'origine c'est une usine de mouture qui utilisait la force motrice du cours d'eau, mais aujourd'hui, le moulin n'a plus d'usage malgré son bon état général.

Article paru sur les travaux de RCE à Grand Fitz-James - Le Bonhomme Picard

La restauration de la continuité écologique de la Brèche

Le petit moulin de Ronquerolles, aussi dénommé moulin Neuf, est édifié en 1792 en rive gauche de la Brèche au croisement des rues Bernard Laurent et du Pont de Terre. Diverses activités se sont succédé jusqu'en 1938 : de la meunerie à la fabrication de batteries en passant par une pisciculture. En 2003, les bâtiments périssent sous les flammes, ne laissant que le seuil, d'une hauteur de 73 cm, au travers la Brèche.

Avant les travaux

Pendant les travaux

En 2012, les moulins de la vallée de la Brèche sont classés au titre de la liste 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Le petit moulin de Ronquerolles a été diagnostiqué comme étant un obstacle à la bonne circulation des poissons migrateurs et du transport des sédiments. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche a accompagné ses propriétaires pour la mise en conformité et la revalorisation paysagère du site.
La solution retenue suite à un an d'étude est l'arasement de la chute pour redonner à la rivière son fonctionnement naturel. Les travaux ont consisté en la déviation du cours d'eau par une buse pour assécher le lit sur la partie à aménager. Une pêche de sauvegarde des poissons est réalisée au préalable. L'îlot central est arasé, les ouvrages démantelés, les deux bras terrassés en un lit unique recouvert d'un substrat pierreux propice à la faune aquatique. Des banquettes latérales sont aménagées pour laisser un espace tampon si le niveau de la rivière fluctue. Celles-ci ont été plantées avec des végétaux locaux et adaptées aux milieux humides.
Le cours d'eau est désormais courant et va retrouver petit à petit son rôle écologique fonctionnel.

Extrait de l'article paru sur le bulletin communal de la commune d'Agnetz

VISITE DU MARAIS

A la rencontre des grenouilles rousses et des lézards

CLERMONT Dans le cadre de la journée nationale des zones humides, une visite des marais de la ville était proposée par le syndicat mixte bassin versant de la Brèche, guidée par une technicienne zones humides. Un lieu à découvrir aussi lors des promenades dominicales.

Récemment, plus de cinquante personnes se sont retrouvées pour une visite des marais, derrière la gare, organisée par le Syndicat mixte, bassin versant de la Brèche. Lola Ferreira Martinez, technicienne Zones Humides, a fait découvrir aux participants cet espace sauvage et expliqué son intérêt, tout comme d'autres l'ont fait, dans toute la France dans le cadre de la journée Nationale des zones humides.
Ces terrains gorgés d'eau font l'objet de beaucoup d'attention. Pour exemple, le marais de Sacy-Le-Grand, qui relève d'une convention Ramsar. Ce traité, du nom de la ville d'Iran où il fut signé en 1971, vise à la conservation et l'utilisation « durable » des zones humides. Il y en seulement 49 répertoriées en France ! A Clermont, on n'en est pas encore là. Un diagnostic a été posé en 2018 et des propositions ont suivi, dont celle de faire retrouver au « ru de la Garde » son lit d'origine, avec des méandres qui favoriseraient un écoulement plus lent et la sédimentation. Le marais serait mieux alimenté. Sa fonction d'éponge, de stockage de l'eau atténuerait l'intensité des crues en hiver, rendrait l'eau, épurée, en été et créerait des îlôts de fraîcheur. « *Un reboisement plus naturel se fera progressivement, par bouquets* » a renchéri Franck Miné, adjoint à Clermont.
Toutes ces explications ont été données par Lola durant le parcours, semé d'embûches, -sol glissant, arbres couchés- à un groupe attentif... dont certains membres avaient fait le déplacement depuis Montreuil Sur Brèche, Grandfresnoy, Francières ! Ainsi a-t-on appris que le lieu abritait un mollusque minuscule, une espèce rarissime protégée et peu connue mais également des grenouilles rousses, des salamandres, des lézards, des couleuvres helvétiques, des oiseaux... C'est avec des photos que Lola étayait ses propos, tout en expliquant en quoi consiste sa mission : observer la végétation de la peupleraie, chercher des traces de fer dans le sol et transmettre ses données à l'Etat qui déterminera le classement du site en Zone Humide...ou pas !

ELLE GUIDE
Lola Ferreira Martinez
Technicienne zones humides

Voilà une promenade découverte de plus dans les environs : un espace « sympa aux portes de la ville » déclarait un participant, mais dont les sentiers ne sont pas encore définis, aussi... Prudence ! Renseignement : smbvbreche.fr ou au 03.44.50.19.65.

Article paru sur la sortie au marais de Clermont - Le Bonhomme Picard

Le SMBVB a mis à jour régulièrement son site internet (https://www.smbvbreche.fr/smbvb). Ce site présente les différentes actions menées par le syndicat, aussi bien sur la GEMA que sur le SAGE, et propose en téléchargement différents documents techniques. Le nombre de visites sur l'année est de 2 300 environ, avec une augmentation du nombre mensuel de visites sur les dernières semaines de l'année, probablement en lien avec la création d'un profil Facebook. Ce profil a été mis en ligne à la mi-novembre et a pour objectif de toucher un public plus large et d'informer les internautes en temps réel des actualités et des actions du syndicat tout en constituant un espace d'interaction avec ses abonnés et les utilisateurs de Facebook (https://www.facebook.com/SyndicatMixteduBassinVersantdelaBreche).

Soirée d'information à destination des élu.e.s

Enfin, suite aux élections municipales, le SMBVB a organisé une soirée d'information à destination des élu.e.s. Elle s'est déroulée le 29 septembre, à Bailleval, et a regroupé une trentaine de participants. A cette occasion, les agents du syndicat ont présenté la programmation du syndicat, les travaux réalisés en cours d'eau et en zones humides et la démarche menée sur l'élaboration du SAGE de la Brèche.

La sensibilisation aux milieux aquatiques

Animation auprès du grand public

Peu d'interventions de sensibilisation ont pu être menées en 2020 en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus. Cependant, la visite du marais de Clermont organisée le samedi 8 février a remporté un vif succès. En effet, à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH), le SMBVB, accompagné par la ville de Clermont a souhaité faire découvrir au grand public le patrimoine naturel de cette zone humide, enclin à de nombreuses pressions urbaines. Cette intervention a attiré une cinquantaine de curieux et de curieuses.

Animation auprès des scolaires

Malgré le contexte sanitaire contraint, une animation, une animation de sensibilisation aux milieux aquatiques a pu être réalisée auprès d'une classe de CE2-CM1 (23 élèves) de l'école primaire de Cambronne-les-Clermont.

Accueil d'une stagiaire de BTS

Audrey LEPRON, étudiante en première année de BTS GEMEAU (Gestion et Maîtrise de l'Eau) a été accueillie en stage pour une durée 12 semaines sur l'année 2019-2020.

Au cours de son stage, elle a travaillé sur les projets de reméandrage de la Brèche au niveau du lieu-dit Boiteaux, sur la commune de Breuil-le-Vert, et au niveau du lieu-dit La Glacière, sur la commune d'Etouy. En parallèle, un travail a été mené sur la thématique des zones humides, avec la vérification sur le terrain du caractère humide de certains secteurs, la rédaction d'un programme d'actions sur une zone humides de 3 hectares à Laigneville et la proposition d'une fiche pédagogique sur la création et l'entretien des mares.

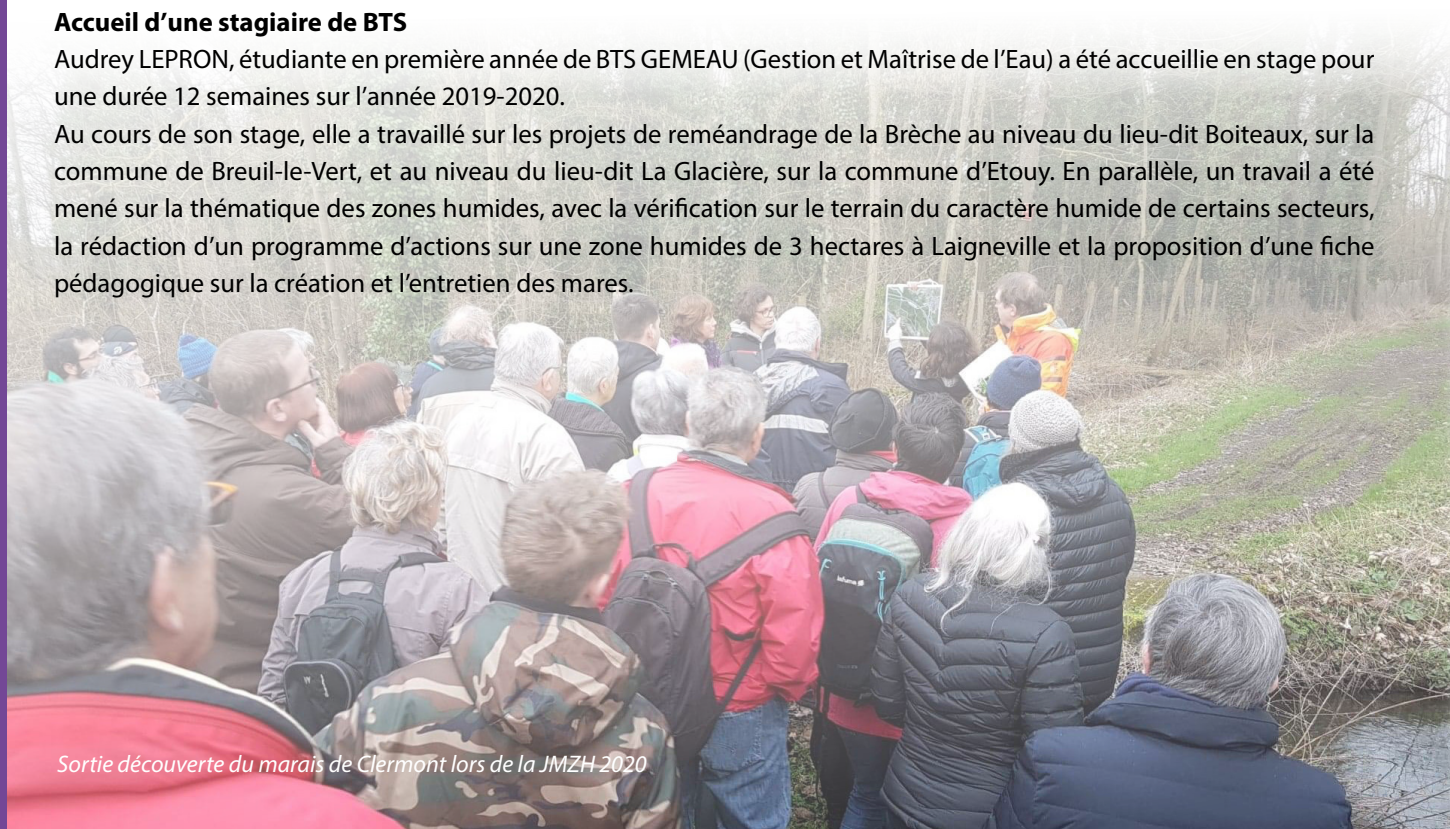

Sortie découverte du marais de Clermont lors de la JMZH 2020

Aménagement et Gestion des Eaux
Syndicat mixte
BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE

Agence de l'eau
eau seine NORMANDIE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

l'Europe s'engage en Hauts-de-France
avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

oise
LE DÉPARTEMENT

La Brèche à Bulles

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

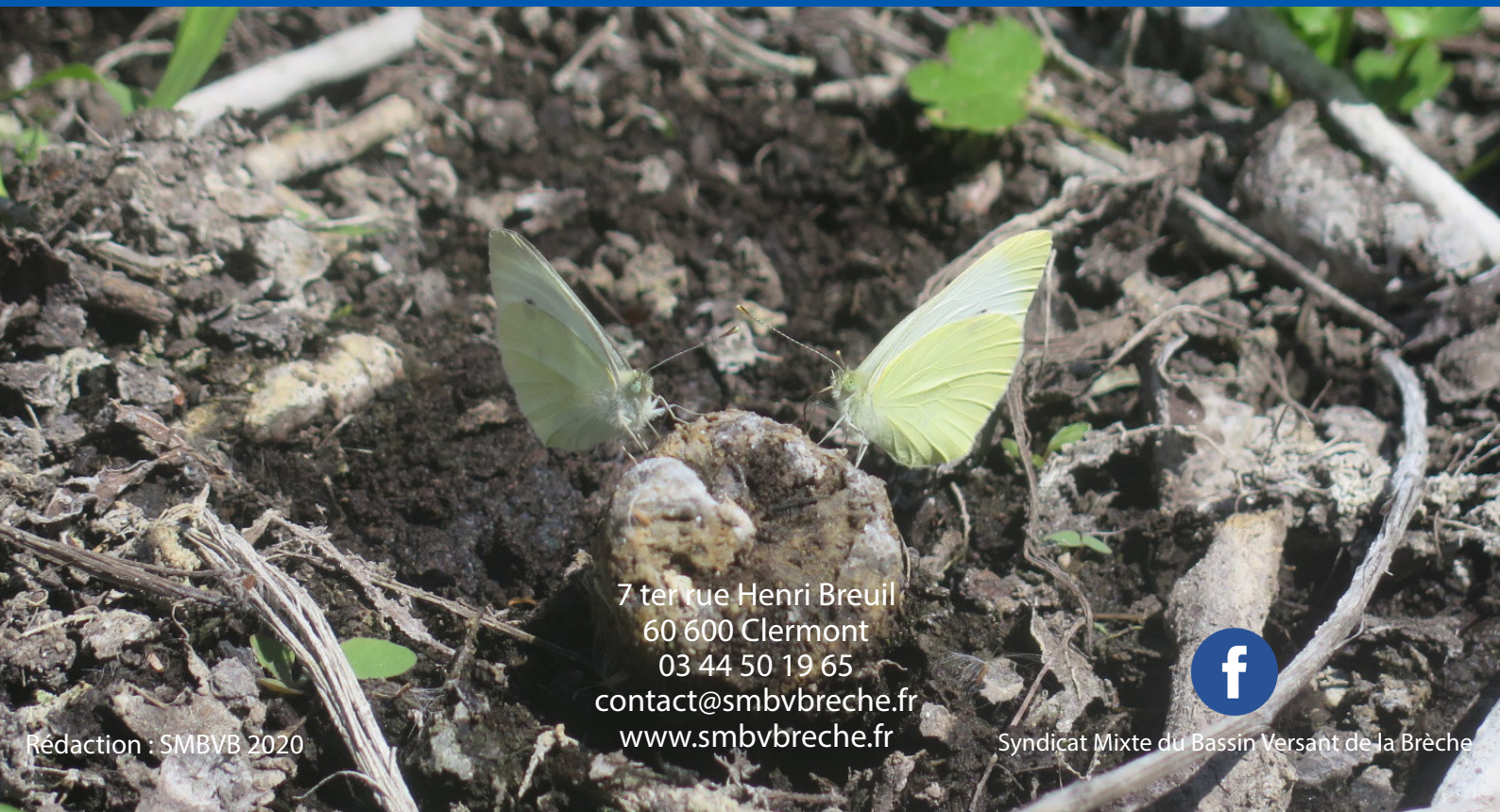

7 ter rue Henri Breuil
60 600 Clermont
03 44 50 19 65
contact@smbvbreche.fr
www.smbvbreche.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

Rédaction : SMBVB 2020